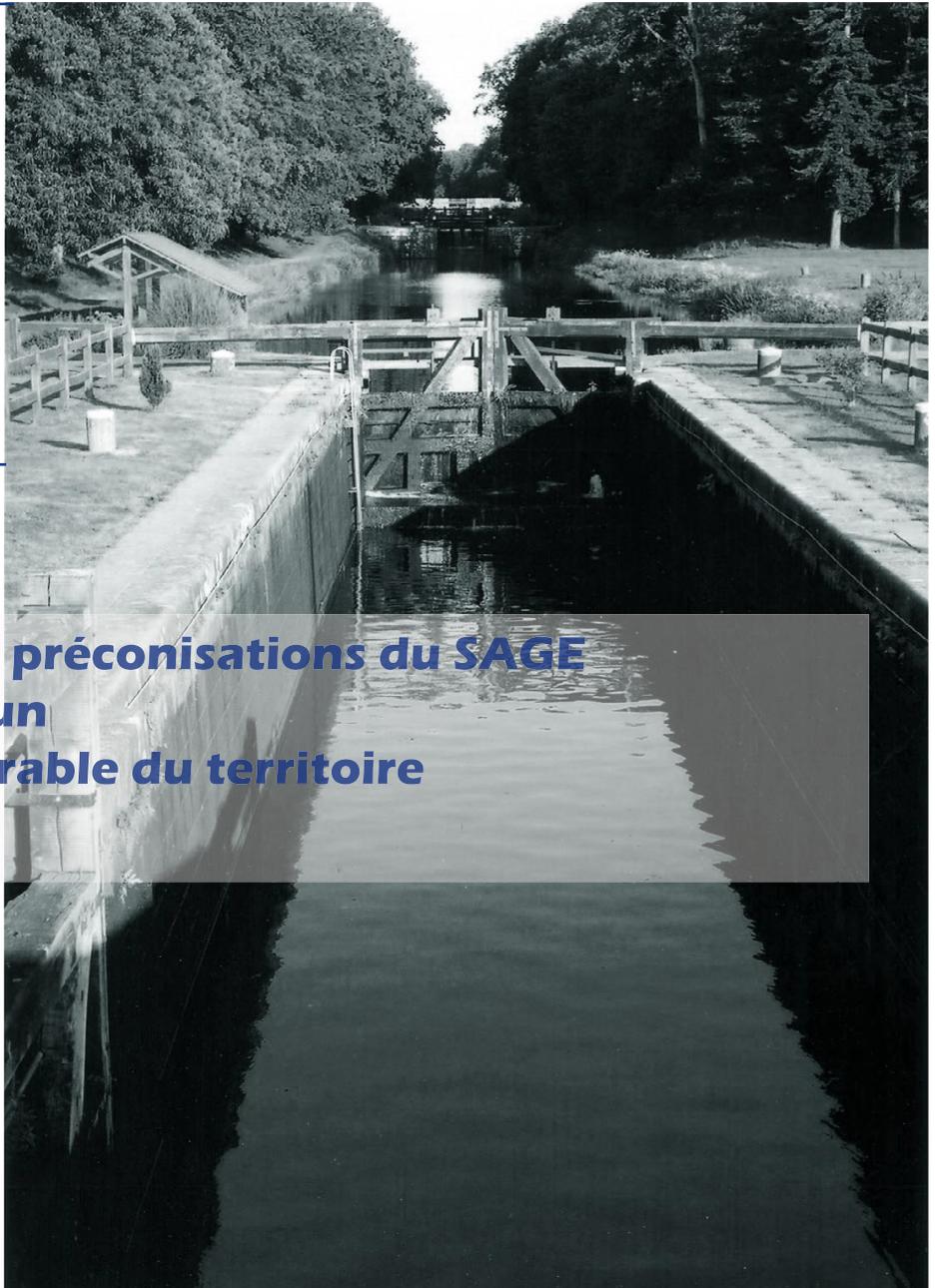

Conseil de développement du Pays de Dinan
agissant pour la Commission Locale de l'eau
du SAGE Rance Frémur Baie de Beussais



**Mise en oeuvre des préconisations du SAGE
dans un objectif d'un
développement durable du territoire**

S C E

Stratégies, conception, études
l'engagement pour une
valorisation harmonieuse et
durable des territoires

BP 10703
44 307 NANTES cedex 3
Tél : 02.40.68.79.00
Fax : 02.40.68.79.43
e-mail : eau@sce.fr
<http://www.sce.fr>

- Scénarios -

Septembre 2002

Le scénario 1 - Evolution tendancielle de la relation qualité des eaux

Sommaire

LE SCENARIO 1 - EVOLUTION TENDANCIELLE DE LA RELATION QUALITE DES EAUX	1
1. EVOLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES	5
<i>1.1. Le secteur agricole</i>	5
1.1.1. Les perspectives pour l'agriculture bretonne	5
1.1.2. Les hypothèses d'évolution sur le bassin de la Rance	15
<i>1.2. Les industries agroalimentaires</i>	17
1.2.1. Les caractéristiques des industries agro – alimentaires	17
1.2.2. Les conséquences du scénario sur les IAA	18
<i>1.3. Tourisme</i>	21
1.3.1. L'évaluation du scénario sur l'activité touristique	21
1.3.2. Projection sur la fréquentation touristique à horizon 15 ans	23
<i>1.4. Conchyliculture</i>	25
2. EFFETS DES PROGRAMMES ET PLANS MIS EN OEUVRE	26
<i>2.1. Les plans et programmes à vocation agricole</i>	26
<i>2.2. Les programmes d'assainissement</i>	29
<i>2.3. Actions prévues dans le domaine de l'eau potable</i>	30
<i>2.4. Effets sur le prix de l'eau</i>	31
<i>2.5. Bilan des actions engagées et des financements</i>	32
3. EVOLUTION DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE	33
<i>3.1. Evolution des pressions anthropiques sur la ressource</i>	33
3.1.2. Assainissement et industries	34
<i>3.2. Evolution des principaux paramètres de qualité</i>	35
3.2.1. Nitrates	35
3.2.2. Phosphore	35
3.2.3. Matières organiques	36
3.2.4. Pesticides	36
3.2.5. Bactériologie	36
<i>3.3. Principaux déficits de qualité</i>	37
4. L'EVOLUTION DU COUT DE LA CONSOMMATION D'EAU EN BOUTEILLE	38
<i>4.1. Les hypothèses de variation des déterminantes</i>	38
4.1.1. Hypothèses quant au bassin de population consommatrice	38
4.1.2. Hypothèses quant à l'attitude vis à vis de l'eau du robinet	39
5. LA COMPATIBILITE DU SCENARIO 1 AVEC LES POLITIQUES DE PAYS	40
6. RECAPITULATIF DES EFFETS ECONOMIQUES DU SCENARIO 1	42

LE SCENARIO 2 - APPLICATION DE LA DIRECTIVE CADRE EN VUE D'UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE	44
1. EVOLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES.....	45
<i>1.1. Le secteur agricole</i>	<i>45</i>
1.1.1. Le contexte général : contraintes externes et positionnement	45
1.1.2. L'agriculture durable sur le bassin de la Rance	49
1.1.3. La modification des pratiques par l'innovation sociale	51
1.1.4. Les Résultats en termes de chiffre d'affaires de l'amont agricole	55
<i>1.2. Les industries agro-alimentaires.....</i>	<i>56</i>
1.2.1. Les données stratégiques	56
1.2.2. Les impacts sur les industries locales	57
<i>1.3. Le tourisme.....</i>	<i>61</i>
<i>1.4. La conchyliculture.....</i>	<i>66</i>
2. EFFET DES PLANS ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE.....	67
2.1. Les plans et programmes à vocation agricole.....	67
2.2. Les programmes d'assainissement.....	68
2.3. Les actions prévues dans le domaine de l'eau potable	69
2.4. Effets sur le prix de l'eau	70
2.5. Bilan des actions engagées et des financements :	70
3. EVOLUTION DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE	71
3.1. Evolution des pressions anthropiques sur la ressource	71
3.2. Evolution des principaux paramètres de qualité.....	72
3.2.1. Nitrates	72
3.2.2. Phosphore	72
3.2.3. Matières organiques	73
3.2.4. Pesticides	73
3.2.5. Bactériologie	74
4. LA CONSOMMATION D'EAU EN BOUTEILLE.....	75
4.1. Les hypothèses de variation des déterminantes.....	75
4.1.1. Hypothèses quant au périmètre du bassin de population consommatrice	75
4.1.2. Hypothèses quant à l'attitude vis à vis de l'eau du robinet	76
4.2. Les nouvelles conditions de consommation et de dépense	78
5. LA COMPATIBILITE DU SCENARIO 2 AVEC LES POLITIQUES DE PAYS	80
6. RECAPITULATIF DES DONNEES ECONOMIQUES DU SCENARIO 2.....	82
ANNEXES.....	85

Le scénario tendanciel correspond à une situation dans laquelle la politique de protection de la qualité de l'eau mise en œuvre est uniquement contingente des décisions prises à Bruxelles ou à Paris et de leur application parfois peu marquée par le volontarisme. Il s'agit donc d'un scénario d'adaptation progressive de l'agriculture aux besoins qualitatifs du territoire pour autant que les déterminantes fondamentales du modèle agricole breton puissent être préservées.

On soulignera que ce scénario évacue une alternative qui consisterait à estimer que la trajectoire empruntée même nécessairement à une profonde déstructuration du tissu économique sous l'effet d'une augmentation continue des différents facteurs d'altération de la qualité des eaux. Cette hypothèse a été évacuée pour plusieurs raisons :

- Du point de vue des productions agricoles, compte tenu des évolutions prévisibles de la politique européenne et du droit national il est difficilement envisageable d'imaginer un accroissement supplémentaire des charges à l'hectare. La physionomie des exploitations et de la situation générale du bassin de production ne milite pas non plus en ce sens.
- Du point de vue des industries agro – alimentaires, le cas de figure observé dans ce scénario ne laisse pas non plus présager un tassement généralisé de l'activité. La principale entreprise est organiquement intégrée à l'enseigne Leclerc, elle n'a donc pas de problème de débouchés, les autres travaillent généralement sous marque distributeurs et ne revendiquent pas de lien territorial fort avec leur zone de production. En outre, un second traitement de l'eau industrielle entrant dans le site est parfaitement possible à des coûts qui n'ont pas d'effet réels sur la rentabilité de l'exercice.
- Du point de vue du tourisme enfin, outre que le phénomène « algues vertes » ne saurait être assimilé à une situation comparable à celle de la baie de Lannion ou de Saint – Brieuc, on aura noté que dans le socle d'analyse il était mis en évidence un ensemble de facteurs militant pour une stabilité du bassin de clientèle : forte part d'hébergements non – marchands, clientèle familiale et bonne qualité de l'offre locale...

Enfin et surtout, comparée à d'autres bassins versants, la situation de la Rance ne saurait être considérée comme la plus défavorable. Il est vraisemblable que d'autres zones de production d'eau potable parviendront à une situation de rupture. Il s'agit donc d'un scénario de continuité qui, si on le généralise à l'ensemble de la région, ne met toutefois par la Bretagne à l'abri de chocs conjoncturels et structurels.

1. EVOLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

1.1. Le secteur agricole

Le premier secteur analysé est le secteur primaire dont l'impact des pratiques sur la qualité de l'environnement semble peu contestable.

1.1.1. Les perspectives pour l'agriculture bretonne

Dans ce scénario, le modèle agricole breton doit faire face à une série de contraintes que celles – ci procèdent des accords de l'OMC ou de la stratégie arrêtée par les partenaires européens dans le cadre de la réforme à mi – parcours de la PAC qui prend en compte à la fois les effets des crises alimentaires et l'ouverture de l'Union aux PECO qui provoque une situation inédite.

a) Un complexe de production marginalement orienté vers la qualité

Le complexe agro – alimentaire breton est en effet caractérisé par une très forte exposition aux accords internationaux et aux décisions de la PAC. Selon le recensement général de l'agriculture réalisé en 2000, sur les 51 200 exploitations agricoles comptabilisées sur les 4 départements bretons, 1 940 produisaient totalement ou partiellement des biens évoluant sous cahier des charges Label Rouge (soit une proportion de 3,4% des effectifs nationaux pour seulement 3% du chiffre d'affaire de ce signe de qualité).

**Etat des productions sous Label Rouge
en 2000**

Produit	Dénomination	Nb de producteurs (2000)	Volume de production	C.A. (millions d'euros)
Volaille fermières (VF)	VF de Janzé	395	7,6 millions de volailles dont 7,04 millions de poulets	23,1
	VF d'Argoat			
	VF de Bretagne			
Veau nourri au lait entier	Veau Bretonin	177	7 885 veaux	5,4
	Veau de Cornouaille			
	Veau Tendriade			
Porc Fermier (PF)	PF de l'Argoat	95	60 640 porcs	9,7
	PF de Bretagne			
Viande bovine	Bœuf blond d'Aquitaine	1 245	5 200 bœufs	7
	Bœuf Charolais Bretagne			
	Bœuf Limousin Blason Prestige			
Lapin	Lapin Paille d'Orée	9	110 000 lapins	0,6
Œufs	Œufs fermiers de poules élevées en plein air	8	6,5 millions d'œufs	0,8
Cidre	Royal Guillevic	5	66 000 bouteilles	0,15

Sources : Economie agricole bretonne édition 2001, CRAB 2002.

On soulignera que la production bretonne sous Label Rouge tranche par sa moindre réactivité par rapport aux autres bassins de production français. Ainsi lors de l'épisode d'octobre 2000 de la crise de la vache folle, c'est vers les Pays de la Loire et le Sud – Ouest de la France que s'est dirigée le supplément de demande exprimé notamment par la restauration collective.

Par ailleurs, la Bretagne comptait, toujours en 2000, 917 exploitations évoluant selon le cahier des charges agriculture biologique soit une surface totale de 29 706 hectares, ceci alors que moins de 10% des producteurs de cette filière sont situés sur les quatre départements bretons. La Bretagne produit la moitié du porc "bio", 20% du lait, est largement dominante concernant les légumes, notamment grâce aux efforts consentis par les cultivateurs du Nord Finistère.

**Etat des production sous
Label A.B. en 2000, comparatif 1999**

Productions	Filière	Volume ou surface	Variation 2000 / 1999
Lait	Tous types de produits	27,9 millions de litres	+31
Viandes	Porcs charcutiers	20 729	+ 35
	Bovins	2 958	+ 51
	Ovins	3 091	+ 10
	Poulets	218 612	+ 87
Oeufs	Pondeuses	752 924	
	Oeufs	192 millions	+ 6
Légumes	Hectares	1 326	+ 47
Céréales	Hectares	3 093	+ 29

Sources : Economie agricole bretonne édition 2001, CRAB 2002.

Il n'en demeure pas moins qu'en dépit des bons résultats enregistrés dans la volaille par exemple, les exploitations agrobiologiques respectant le cahier des charges ou en conversion ne représentaient en Bretagne que moins d'une exploitation agricole sur 50 alors que les expériences bretonnes sur l'AOC sont encore confidentielles et marquée du sceau de la difficulté.

Il en résulte donc que l'essentiel de l'appareil agro – alimentaire breton, dans une proportion de 94%, doit être considéré comme basique, c'est à dire évoluant sans signe distinctif de qualité. Dans sa grande majorité, le complexe agro – alimentaire breton est donc exposé aux contraintes internationales, que celles – ci dépendent des accords de l'OMC ou qu'elles soient contingentes de la Politique Agricole Commune décidée à Bruxelles.

b) L'impact des accords de l'OMC sur l'agriculture bretonne

Signés à Marrakech en 1994, mis en œuvre à partir de 1995, les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont comme objectif de faciliter les échanges entre les 141 pays adhérents à l'accord en supprimant toute restriction au commerce qu'elle soit tarifaire (droit de douane) ou non – tarifaire (clause sanitaire ou environnementale). La conviction des artisans de ces principes est que les systèmes les plus compétitifs du point de vue des prix ne sauraient être pénalisés par des politiques protectionnistes.

● *Les difficultés des filières les plus intensives et dérégulées*

Dès l'année 1998, les études diligentées par les organisations professionnelles agricoles mettent en évidence les principales modifications à la répartition mondiale des marchés agricoles :

- en viande bovine : l'Australie devient en 1997 le principal exportateur de viande bovine, devant l'Union Européenne. Elle approvisionne le marché asiatique et offre une compétitivité – coût supérieure à celle qui peut être trouvée en Europe,
- dans la filière lait : au cours de l'année 2000, le duo Australie – Nouvelle Zélande conquiert la première place mondiale pour les exportations de poudre de lait avec ou sans matière grasse. Ces deux pays lancent également des gammes de fromages mondiaux de type Cheddar, Gouda ou Emmenthal. Ils se trouvent également en position concurrentielle extrêmement favorable grâce à un prix du litre de lait "sortie de ferme" à \$0,15 pour la Nouvelle Zélande, \$0,16 pour l'Australie contre \$0,45 pour l'Union Européenne¹,
- dans la filière porc, malgré le fort dynamisme du marché mondial (+8% pour la seule année 1996), les exportations européennes chutent de 27% alors que les parts de marché des Etats – Unis sur les échanges mondiaux s'accroissent de 19%, celles de la Chine de 16,2% et celles du Canada de 12,3%,
- enfin dans la filière volaille les Etats – Unis conquièrent en 1997 une première place mondiale avec 45% des échanges ; devant l'Union Européenne. Ces gains de parts de marché se font le plus souvent au détriment du complexe de production breton. Ainsi les opérateurs régionaux perdent des parts de marché au Yémen (-25%) ou en Afrique du Sud (-78%).

Dans un tel contexte, les premières années d'application des accords de l'Uruguay Round voient apparaître deux phénomènes concomitants :

- une montée en puissance des zones de production émergentes de type Australie, Nouvelle Zélande (bovins viande et lait) ou Brésil (volaille) qui rend très difficile le fonctionnement classique du modèle agricole breton qui se base essentiellement sur une compétitivité – coût. Même en organisant de manière rigoureuse les filières, il paraît clair que le coût du travail, le coût des autres facteurs de production (aliment, carburant...) ou celui de la réglementation sanitaire et environnementale sont plus élevés qu'au Brésil (coût du travail ou des aliments) ou que les pays de la zone Océanie – Pacifique (frais de structure très faibles et alimentation essentiellement herbagère sur un espace à très faible densité),
- Il convient également de souligner le poids déterminant prix par les Etats – Unis sur des zones économiques dans lesquelles l'Europe était traditionnellement présente. Il s'agit notamment, pour la volaille, des nations arabes (Egypte, Arabie Saoudite, E.A.U....) et

¹ Source : Australian Bureau of Agriculture and Resource Economics 1998.

de la Russie. Il s'agit également pour la production porcine des pays du Sud – est asiatique (Corée, Taïwan, Chine, Japon).

Si le système des quotas laitiers permet une protection des producteurs au cours de la seconde moitié des années 90, les deux filières les plus dérégulées prennent de plein fouet cette libéralisation des échanges. La filière volaille achève son aventure export et entre dans une période de forte incertitude sous la contrainte d'une disparition des restitutions, la filière porc perd le filet de sécurité que représentaient les marchés de dégagement et voit sa position fragilisée par la montée en puissance des filières espagnoles situées sur des segments de marché rigoureusement identiques.

● *De Seattle à Doha : l'agriculture bretonne et la globalisation des marchés*

Les années 2000 – 2002 ont vu se préciser l'exposition de l'agriculture bretonne aux accords de l'OMC. Comme il a été souligné, le secteur primaire régional qui a déjà fait l'expérience de l'ouverture des marchés est d'autant plus exposé que l'appareil agro – alimentaire breton n'est que peu concerné par les aides directes.

Près de 50% du chiffre d'affaires de l'agriculture bretonne sont gérés par des organisations communes de marché non – soumis à l'agenda 2000 (porc, volaille, légume).

Ces productions sont donc assistées par des mécanismes de soutien des prix ou par des restitutions. Ces deux systèmes d'aide sont ceux qui sont remis en question par les nations les plus libre – échangistes, notamment par le groupe de Cairns dont les travaux demeurent parfaitement en phase avec les objectifs de l'OMC.

Le nouveau cycle de négociation qui a démarré à Seattle met en avant un double objectif :

- la remise en cause des soutiens aux exportations (restitutions) avec un objectif de les faire disparaître à moyen terme et de les faire sérieusement baisser à plus court terme. A terme les marchés de la viande et du lait sont concernés et la position de la Bretagne est directement concernée,
- l'accès au marché intérieur européen est également visé. Aujourd'hui l'Europe garantit aux pays – tiers un taux d'accès minimum de 5% de son marché, l'exigence posée par les négociateurs de l'OMC serait de porter ce taux à 10% ce qui signifierait un doublement des importations. Ici encore les effets déstabilisants doivent être soulignés. On notera par exemple que dans le domaine de la viande porcine, seule 0,4% de la consommation européenne provient de pays tiers.

Par ailleurs d'autres chapitres font l'objet de négociations. Ainsi les accords SPS (accord sanitaire et phytosanitaire) ouvrent les négociations sur plusieurs domaines qui intéressent les régions qui, comme la Bretagne, sont largement productrice de produits animaux. Cet accord concerne en effet :

- la possibilité de produire du veau avec des hormones, de traiter les volailles avec des antibiotiques, d'avoir recours aux OGM pour la production de bêtes,

- il ouvre le débat sur la définition de certains produits comme le lait, notamment sur l'introduction d'hormones, il entend également définir, en liaison avec le codex alimentarius des Nations Unies, ce qu'est le lait en tant que produit fini et que produit intermédiaire à vocation industrielle.

Il est également possible de synthétiser l'impact des accords de l'OMC sur l'agriculture bretonne au moyen des deux tableaux suivants qui mettent en évidence une forte sensibilité sur l'essentiel de ces champs de compétence. Il convient de souligner que les accords de Doha, s'ils n'ont pas permis d'avancée formelle, ont néanmoins rappelé l'esprit dans lequel se déroulerait les prochaines négociations. La déclaration finale souligne en effet *"nous rappelons l'objectif à long terme qui est d'établir un système de commerce équitable axé sur le marché (...) sans préjudice du résultat des négociations, nous nous engageons à mener des négociations globales visant à : des améliorations substantielles d'accès au marché ; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation en vue de leur retrait progressif ; et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges"*.

Dans le domaine du degré d'ouverture des produits bretons aux importations des produits tiers, le bilan que l'on peut tirer laisse augurer une significative redistribution des cartes.

Filières	Type de produit	% Droits de douane moyens	% importation / consommation UE
Produits laitiers	Beurre	140	7
	Poudre de lait écrémé	70	11
	Fromage	87	3
Viandes	Bovine	109	10
	Porcine	38	0,4
	Volaille	28	5
Légumes	Tomates	15% + prix d'entrée	3
Œufs			0,5

On le voit, l'essentiel des productions bretonnes est potentiellement concerné par une modification des conditions de fonctionnement des échanges.

Une autre approche consiste à analyser la sensibilité de l'agriculture bretonne aux négociations. Pour ce faire les trois grands chapitres de la négociation ont été repris puis croisés avec les productions présentes en Bretagne puis évalués selon que l'impact était très fort, fort, réduit ou nul. Cette nouvelle mouture permet de mieux visualiser l'impact possible des accords de l'OMC à horizon 2006 – 2010.

Filières	Type de produit	Subventions aux exportations vers pays tiers	Clause d'accès minimum au marché européen	Soutien interne
Produits laitiers	Beurre	Impact fort	Impact réduit	Impact réduit
	Poudre lait écrémé	Impact très fort	Impact réduit	Impact réduit
	Fromage	Impact très fort	Impact fort	Impact réduit
	Autres prod laitiers	Impact très fort	<i>Impact fort</i>	Impact réduit
Viandes	Viande bovine	Impact très fort	Impact réduit	Impact très fort
	Viande porcine	Impact fort	Impact très fort	Impact nul
	Viande de volaille	Impact très fort	Impact très fort	Impact nul
Légumes	Tous légumes	Impact nul	Impact très fort	Impact nul
Oeufs		Impact réduit	Impact très fort	Impact nul

La déclaration de Doha ouvre donc une nouvelle ligne de fracture pour l'agriculture bretonne avec, rappelons – le, deux types de menace :

- une reconduction et un approfondissement de la mécanique de baisse des soutiens aux exportations qui avait déjà été entamée entre 1995 et 2000 par une baisse de 21% en volume et de 36% en valeur,
- un renforcement de l'accès au marché intérieur européen qui a déjà subi une baisse des droits de douane de 36% et un accès minimum à 5% (il devrait doubler).

c) L'agriculture bretonne et la Politique Agricole Commune

Le second facteur de contrainte extérieure procède de la Politique Agricole Commune (PAC), pilier historique de la construction européenne, désormais indissociable des accords de l'OMC auxquels elle doit se conformer. La réforme de 1999 avait été jugée comme transitoire dans la perspective d'un élargissement de l'UE. Les événements des années 2000 – 2001 ont lourdement pesé sur la remise en question de ses mécanismes.

● *Des marchés prenant de plein fouet les crises sanitaires*

Ainsi le nouvel épisode de crise généralisée de la consommation de viande bovine a eu comme effet immédiat de déstructurer totalement ce volet important de l'action communautaire. Démarrée en France, la crise s'étend rapidement en Allemagne, en Espagne et en Italie avec la découverte d'animaux infectés. L'effet est immédiat, la consommation de viande bovine s'effondre et les frontières se ferment plongeant la filière européenne dans une crise sans précédent. En conséquence, les interventions publiques autorisées (stockage) passent de 350 000 à 500 000 tonnes alors que les encouragements à l'extensification s'accroissent et que les primes aux bovins mâles et aux vaches allaitantes sont revues.

Un nouveau traumatisme intervient en 2001 avec la crise de la fièvre aphteuse qui démarre en Grande Bretagne puis s'étend de manière réduite et heureusement confinée en France et aux

Pays – Bas. Si le Royaume – Uni brûle une patrie de son cheptel, l'Europe continentale parvient à endiguer l'épidémie. Il n'en demeure pas moins que de nouveaux marchés se ferment et que l'impact sur les consommateurs est de nouveau très négatif.

A ces accidents sanitaires aux conséquences économiques s'adjoignent les modifications nécessaires pour respecter les accords de l'OMC. Au centre des discussions, comme nous l'avons noté dans le paragraphe consacré à l'OMC, l'avenir des quotas laitiers.

Même si le Commissaire européen Fischler s'engage à ne pas les réexaminer avant 2008, il n'en demeure pas moins que la Commission anticipe une forte pression du Groupe de Cairns pour que ce système soit démantelé. A cet effet, plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude.

- Une reconduction simple de l'Uruguay Round sans modification importante. Il est toutefois douteux qu'une telle alternative soit envisageable eu égard à la pression considérable exercée par les nations les plus libre échangistes, par ailleurs grandes exportatrices de lait.
- Une diminution du soutien interne dans l'UE sans suppression des quotas laitiers. C'est un option médiane qui serait déjà un relatif succès pour les producteurs mais dont les impacts ne doivent pas être négligés.
- Une politique de discrimination des prix dont les contours apparaissent aujourd'hui encore vagues et mal définis au regard des règles générales de l'OMC qui ne goûte guère ce genre de méthode.
- Une suppression totale des quotas qui correspond à l'option la plus libérale et dont les effets seraient catastrophiques pour l'ensemble de l'agriculture européenne et pour les 21% de chiffres d'affaires de l'agriculture bretonne liés à la filière lait. Cette option bénéficie évidemment des suffrages du Groupe de Cairns et est vivement repoussée par l'Union Européenne. Techniquement cette option verrait une considérable montée en puissance des aides directes mais son impact social serait probablement très pénalisant.
- Un maintien des quotas en l'état. Cette alternative est la plus simple ; c'est aussi la moins probable.

Le travail de "lobbying" effectué par le groupe de Cairns et par les Etats – Unis permet d'estimer que la pression à la dérégulation des marchés du lait sera forte. Dans un tel contexte, il est douteux que a situation telle que nous l'avons connue jusqu'à présent puisse se pérenniser en l'état.

● *La question de l'entrée des PECO*

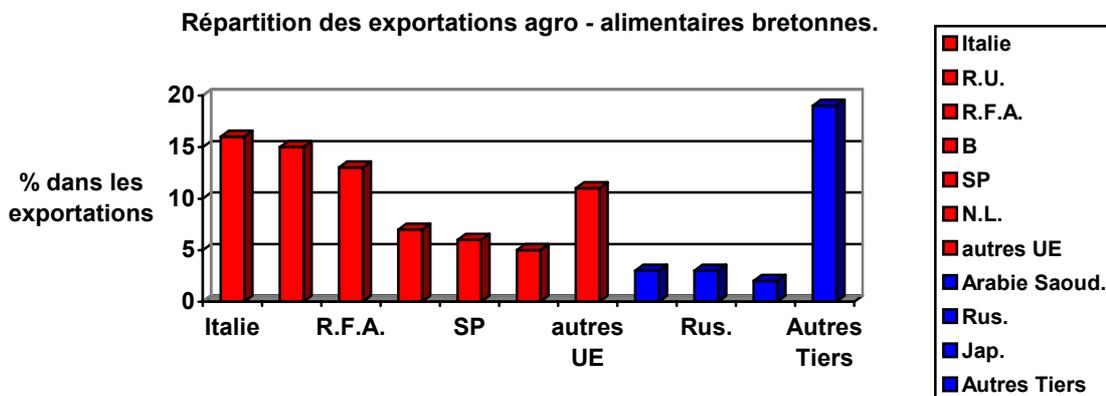
La seconde grande contrainte doit être vue dans l'élargissement à l'Est de l'Union Européenne. Il est aujourd'hui difficile de savoir de quelle manière cet élargissement profitera à l'agriculture bretonne et surtout de déterminer si l'entrée de la Pologne (38,7 millions d'habitants), de la République Tchèque (10,3 millions), de la Hongrie (10,1 millions), des Pays Baltes (7,3 millions) de la Slovaquie (5,4 millions), de la Slovénie (2 millions) qui sont adhérents à moyen terme, de la Turquie (64,4 millions) de la Roumanie (22,5 millions) et de la Bulgarie (8,2 millions) qui sont des postulants à plus long terme, auront des effets directs sur l'agriculture bretonne. Plusieurs variables doivent en effet être prises en compte.

- Du point de vue des exportations bretonnes, convenons tout d'abord que ces pays représentent un marché pour le modèle agricole breton. C'est un facteur favorable qui milite, dans un premier temps, pour un accroissement des échanges.

	Viande de volaille	Viande de porc	Viande bovine	Préparations de viande	Produits laitiers	Légumes
Volume (t)	5 339	2 510	0	1 232	0	14 708
Valeur (k€)	5 137	3 812	0	1 224	0	3 598

- Il est tout aussi clair que ces nations sont également des nations agricoles potentielles et que si elle n'arrivent aujourd'hui qu'imparfaitement à couvrir leurs besoins, elles détiennent des caractéristiques techniques qui les font apparaître comme des producteurs émergents en acquisition rapide de compétences :
 - bon bagage technique du personnel,
 - coûts salariaux réduits,
 - flux d'investissements structurants provenant des groupes de l'Ouest européen,
 - raccordement en rapide amélioration vers la *Mittel Europa* de l'Ouest.

A plus long terme enfin, ces nations devraient donc se situer dans le même registre de marché que les actuels 94% de production bretonne dont une bonne partie des exportations s'orientent vers l'Europe. La perspective d'une chute tendancielle des prix sur ces produits par élargissement du marché est donc largement probable.



- enfin il faut ajouter les effets connexes de l'entrée des PECO dans l'Union Européenne qui aura comme effet de faire évoluer les priorités dans les transferts de flux financiers. Il est en effet patent que ces pays devront bénéficier d'une aide spécifique pour s'équiper et se moderniser. Il est vraisemblable que ces efforts devront être réalisés à budget européen quasi – constant. On peut donc escompter une baisse significative des budgets alloués au FEOGA – Garantie dont la principale fonction est aujourd'hui de soutenir les prix des matières premières agricoles, au premier chef desquelles le lait et la viande bovine.

d) Les déterminantes stratégiques pour l'agriculture bretonne

Dans un tel contexte, comme le soulignent les analyses prospectives coordonnées par le professeur Mahé de l'ENSAR et la CRAB², une série de questions urgentes se posent pour l'agriculture bretonne qui devra répondre aux questionnements suivants:

- Comment exporter en se passant des restitutions dans les secteurs de la volaille, du porc, du bœuf et du lait ?
- Comment faire face à un accès minimum doublé voire triplé pour les produits venant des pays tiers ?
- Comment maintenir des prix compatibles avec la structure de coûts propre au modèle agricole breton ?
- Comment maintenir les parts de marché dans le secteur sensible des légumes ?

En somme comment assurer à l'agriculture bretonne un avantage comparatif qui puisse la mettre à l'abri de la globalisation des marchés voulue par l'OMC ?

● *Les marges de manœuvre permises par les accords de l'OMC*

Si l'OMC pèse fortement pour une dérégulation généralisée des marchés, il serait pour autant faux de penser que les marges de manœuvre sont inexistantes. Au delà de la pression à l'ouverture des frontières, l'agriculture, y compris aux Etats – Unis, bénéficie d'un soutien notamment parce que, comme en Europe, il existe des groupes de pression qui peuvent faire la différence lors d'élections générales³.

Les accords de l'OMC intègrent cette variable au sein de la "boîte verte" qui permet d'organiser des systèmes d'aides directes aux producteurs dans des conditions dérogatoires aux accords de dérégulation. Au sein de cette boîte verte peuvent figurer :

- les aides publiques qui favorisent le lien agriculture – environnement,
- les aides au titre du Fonds de Financement des Contrats Territoriaux d'Exploitation,
- les éventuels programmes d'assurance des revenus dans les productions animales.

² ENSAR, Prospective pour l'agriculture bretonne, Rapport au Conseil Régional 2000, CRAB, Perspectives pour l'agriculture Bretonne, 2002.

³ A cet égard on rappellera que le président Bush a été élu avec quelques dizaines de voix d'écart contre son opposant démocrate Al Gore.

- les aides dirigées vers les types d'agriculture entretenant et conservant le territoire.

D'autre part, les accords de Doha de novembre 2001 fait pour la première fois mention des mentions territoriales des produits du terroir. Il est en effet prévu "*l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications pour les vins et spiritueux*". Cette avancée n'est pas mince puisque le principe de l'AOC (AOP en droit communautaire) est adopté dans le cadre de l'Accord sur les Droits de Propriété Intellectuelle. Là encore des marges de manœuvre existent probablement à l'échelle nationale même si elle sont significativement plus minces en Bretagne.

Dans le cadre de ce scénario, l'agriculture bretonne n'exploite que marginalement les marges de manœuvre de l'OMC et exprime une réticence vis-à-vis de toute évolution de son modèle, conformément aux avis exprimés lors de la négociation sur la charte pour l'agriculture pérenne.

1.1.2. Les hypothèses d'évolution sur le bassin de la Rance

Dans le diagnostic agricole réalisé dans le cadre de la préparation du SAGE, les perspectives tendanciennes d'évolution de l'agriculture locale ont été dégagées. Celles-ci doivent être confrontées aux tendances lourdes de l'agriculture bretonne décrite précédemment pour tenter de décrire la situation sur le bassin versant à moyen terme.

Le diagnostic local insiste sur la tendance à la spécialisation des espaces en distinguant notamment :

- une façade littorale : sur cet espace l'agriculture décline voire disparaît face à la pression de l'urbanisation et aux crises structurelles que le secteur pourrait connaître sous la pression d'une plus grande ouverture des marchés.
- une spécialisation et une intensification des productions d'élevage dans le bassin amont. Toutefois cette tendance ne saurait être univoque et les filières réagissent de manière hétérogène face aux pressions externes.

Si on distingue les différents systèmes de production, les principales hypothèses d'évolution sont les suivantes :

- la diminution des surfaces dévolues aux activités légumières. Cette tendance comporte plusieurs faisceaux d'évolution convergents. Une diminution du nombre d'exploitations sous l'effet d'un mouvement de concentration constant depuis les années 60 et qui ne paraît pas devoir se démentir. Une diminution de la surface légumière sous l'effet d'une évolution de la vocation de l'espace vers des types d'utilisation résidentielle en bord de mer. Cette diminution s'accompagne d'une poursuite de politiques de qualité déjà engagées (agri-confiance, démarche environnementale du CERAFEL) et qui, au cours des prochaines années devraient connaître un développement constant sous la contrainte du marché des consommateurs.

- la poursuite de la diminution du cheptel bovin (déjà - 20 % de 1988 à 2000) en lien avec :
 - les difficultés chroniques de la filière viande peu développée localement et réduisant l'intérêt de valorisation de produits viande à partir des troupeaux laitiers. Cette évolution devrait être confortée au cours de ces prochaines années avec une interrogation forte sur l'avenir de la viande de réforme.
 - la libéralisation du marché mondial du lait et ses conséquences sur le soutien interne des prix. La tendance à la concentration et à la sélection des élevages les plus performants s'accroît car eux seuls pourront faire face à la baisse tendancielle des prix de la matière première qui devrait survenir à horizon 2006 – 2008.

- la poursuite des crises profondes qui touchent la filière avicole n'affectera que peu le bassin versant peu concerné par cette filière. Il est en tout cas peu probable que comme dans les années 1998 – 2000, les organisations professionnelles agricoles recommandent l'ouverture d'un atelier volaille en complément d'une activité lait.

- la poursuite du développement des ateliers porcins dans le prolongement de la tendance actuelle (+ 23 % en 10 ans avec un nombre d'exploitants qui a été divisé presque par 3). Cette évolution doit tenir compte de la technicité acquise par les éleveurs bretons qui est au meilleur niveau européen dans les productions de masse et qui bénéficient d'un appareil de transformation industrielle qui, pour être pérenne, doit absorber des volumes importants. Ce développement se heurte néanmoins à plusieurs contraintes :
 - l'adaptation à un contexte concurrentiel. A la suite de cycles de crises répétés, la sélection des entreprises les plus performantes se poursuit alors que le point mort de gestion tend à s'abaisser de manière constante.
 - l'adaptation du contexte réglementaire. Globalement antagoniste avec la précédente, cette adaptation est donc toujours gérée à minima de façon à limiter l'internalisation des coûts environnementaux pour ne pas se disqualifier dans la course à la production de masse. Les investissements consentis ne peuvent être lissés que par un agrandissement de taille des ateliers. L'internalisation, même minimaliste, des coûts du respect de l'environnement est donc un levier à la concentration des ateliers et à l'intensification des productions.

Le scénario tendanciel intègre donc l'hypothèse d'une croissance maintenue semi-ralentie (environ 10 % sur 10 ans) du cheptel porcin.

1.2. Les industries agroalimentaires

Les effets d'une évolution de la qualité de l'eau comme ceux d'une modification des volumes produits sur le bassin versant de la Rance ne sauraient intéresser l'ensemble de l'effectif agro – alimentaire. Sur les 23 entreprises présentes, seules 21 d'entre elles ont directement intérêt à la gestion du bassin versant.

1.2.1. Les caractéristiques des industries agro – alimentaires

Comme il a été mentionné dans l'analyse de départ des composantes économiques du bassin versant de la Rance, le périmètre ne peut être considéré comme constituant un bassin de production agro – alimentaire contrairement à celui de Lamballe à l'Est par exemple.

Eu égard à la présence du port de Saint – Malo et à une activité déjà ancienne d'importation d'agro – fourniture, à la présence additionnelle d'activités liées aux produits de la mer, les industries évoluant dans la sphère agro – alimentaire et dans leurs co – produits permettent de conduire à deux conclusions :

- il n'y a pas de spécialisation territoriale homogène avec une série d'établissements principaux organisant un système productif local. On peut au contraire dénoter une forte dispersion des activités,
- il n'existe pas non plus d'entreprise à forte valorisation – produit du "minerai naturel" agricole.

Type d'activité	Raison sociale (nombre d'entreprises)	Eff. total (%)	C.A. M€ (%)
Métiers de la viande	Kerméné, Les bouchers de Tinténiac (2)	1324 (43,9)	396,7 (50,7)
Fourniture & négoce agricole	Coopérative de Broons, Ets Lechevestrier, Calcialiment, Physan, Timac (5)	520 (17,2)	186,4 (23,8)
Pâtisserie et métiers du grain	Bretel Galett, Gavottes de Dinan, Galettes de Pleudihen, Craquelins C. Margely, Galettes de Saint - Malo, Craquelins du chat noir, Minoterie H. Collin (7)	180 (6)	14,2 (1,8)
Transformation viande	Fumaison de Trivagou, Charcuterie de Brocéliande, SA Lebreton (3)	346 (11,4)	52,8 (6,7)
Fabrication de boissons	Coopérative des céliers (1)	41 (1,3)	16 (2)
Produits intermédiaires	Traitement industriel de produits alimentaires (1)	12 (0,4)	1 (0,1)
Produits de la mer	Pêcheries & viviers de la Côte d'Emeraude, Comapêche, Comaboko (3)	283 (9,3)	51,1 (6,5)
Métiers du lait	Laiterie de Saint - Malo (1)	181 (6)	55 (7)
Autres	Codif International (1)	129 (4,2)	17,7 (2,2)
Total	24 entreprises	3016 (100)	781,5 (100)

Si l'inventaire des IAA et de leur fournisseurs de services a permis de recenser d'après les annuaires professionnels et les banques de données du Tribunal de Commerce 24 entreprises, une telle dimension économique ne peut être reconduite lorsque l'on s'intéresse aux impacts de ce premier scénario. Le périmètre économique doit être pondéré et les activités liées à la mer et aux traitements industriels des produits doivent être exclus pour fournir une vision plus exacte des industries potentiellement intéressées par les hypothèses.

Type d'activité	Raison sociale (nombre d'entreprises)	Eff. total (%)	C.A. M€ (%)
Métiers de la viande	Kerméné, Les bouchers de Tinténiac (2)	1324	396,7
Fourniture & négoce agricole	Coopérative de Broons, Ets Lechevestrier, Calcialiment, Physan, Timac (5)	520	186,4
Pâtisserie et métiers du grain	Bretel Galett, Gavottes de Dinan, Galettes de Pleudihen, Craquelins C. Margely, Galettes de Saint - Malo, Craquelins du chat noir, Minoterie H. Collin (7)	150	14,2
Transformation viande	Fumaison de Trivagou, Charcuterie de Brocéliande, SA Lebreton (3)	346	52,8
Fabrication de boissons	Coopérative des céliers (1)	41	16
Produits intermédiaires	Traitement industriel de produits alimentaires (1)	12	1
Métiers du lait	Laiterie de Saint - Malo (1)	181	55
Total	20 entreprises	2667	732,1

1.2.2. Les conséquences du scénario sur les IAA

Ce premier scénario admet une relative stabilité de la qualité des eaux distribuées (en tous cas il n'y a ni dégradation prononcée ni amélioration manifeste) et une situation générale du territoire paraissant étale. Il n'y a pas, dans cette première éventualité, de possibilité de développer des stratégies forte de différenciation – produit et globalement le positionnement produit / marché demeure identique. Compte tenu de l'absence d'avantage comparatif qualitatif net, le système productif local n'enregistre pas de bénéfice autre que ce qu'un développement "au fil de l'eau" permet.

Néanmoins, ce premier scénario admet une moindre pression sur l'espace. En revanche, il admet également un renforcement des productions hors – sol sous la contrainte d'une nécessité de traiter les effluents qui amène une concentration tendancielle des équipements, seule solution pour financer les coûts.

S'il est impossible de quantifier de manière exacte et précise, notamment en termes de variation des chiffres d'affaires, les impacts de ce premier scénario sur les équipements industriels⁴, il est néanmoins envisageable de déterminer, au sein du bassin de production directement intéressé par la qualité du milieu, quels ont seront les effets tendanciels.

Pour ce faire, chaque entreprise a été analysée de manière approfondie en fonction de son métier, des types de produits qu'elle met actuellement sur le marché et de ses réseaux de commercialisation préférentiels, soit que ceux – ci soient artisanaux ou qu'au contraire, ils

⁴ Il a été impossible de connaître, pour des raisons de confidentialité commerciale évidentes, la structure de chiffre d'affaires des différentes entreprises par type de produit. Cette donnée était importante car la majorité des entreprises présentes est multi – produits à l'intérieur d'un même métier.

passent par l'intermédiaire d'acheteurs travaillant pour des centrales de grande distribution. Cette reformulation permet de proposer les perspectives suivantes pour le scénario 1.

commentaires entreprises	Types de produits	Clientèle	Effets du scénario 1
Kerméné	Viandes, charcuterie	GMS (Leclerc) Consommateurs.	Faibles , pas d'impact marché car Kerméné est organiquement intégré à la centrale Leclerc. Stabilité de l'approvisionnement en matière première.
Bouchers de Tinténiac	Viandes	Traditionnel, supérettes. Consommateurs.	Faibles , stabilité de l'approvisionnement en matière première, susceptible de profiter de labels susceptibles de se développer.
Coopérative de Broons	Agro - fournitures	Exploitants	Sensibles notamment sur les intrants chimiques. Possibilité de développer une activité de conseil.
Ets Lechevestrier	Agro - fournitures	Exploitants	Sensibles notamment sur les intrants chimiques.
Calcialiment	Agro - fournitures	Exploitants	Sensibles notamment sur les intrants chimiques.
Physan	Agro - fournitures	Exploitants	Sensibles notamment sur les intrants chimiques.
Timac	Agro - fournitures	Exploitants	Sensibles notamment sur les intrants chimiques.
Ensemble de la filière pâtisserie : Bretel Galett, Gavottes de Dinan, Galettes de Pleudihen, Craquelins C. Margely, Galettes de Saint - Malo, Craquelins du chat noir, Minoterie H. Collin	Spécialités locales réalisées selon des méthodes artisanales ou semi industrielles.	Consommateurs mais aussi touristes en saison.	Accroissement tendanciel du périmètre – marché suivant l'augmentation de la fréquentation touristique.
Fumaisons de Trivagou	Transformation charcutière	GMS, commerce traditionnel	Peu sensible , maintien en l'état des parts de marché et de la physionomie du bassin de clientèle.
Charcuterie de Brocéliande	Transformation charcutière.	GMS essentiellement.	Peu sensible , maintien en l'état des parts de marché et de la physionomie du bassin de clientèle.
SA Lebreton	Transformation charcutière	Commerce traditionnel	Peu sensible , maintien en l'état des parts de marché de la physionomie du bassin de clientèle.
Laiterie de Saint - Malo	Transformation du lait	GMS, commerce traditionnel.	Peu sensible , contraction mesurée du bassin de production mais cette laiterie détient un positionnement "fabrication traditionnelle" astucieux.
Coopérative des Céliers	Fabrication de boissons.	GMS, commerce traditionnel.	Peu sensible , le produit est découplé de tout lien au territoire dans son format actuel.
Traitement industriel des produits alimentaires.	Process de garantie – hygiène des produits.	Autres IAA	Peu sensible , secteur tendanciellement porteur quelque le type de développement.

En somme ce premier scénario est relativement peu pénalisant pour la structure agro – industrielle des équipements évoluant sur le périmètre du SAGE Rance. Ce que l'on peut également souligner, c'est que cet itinéraire n'offre pas d'opportunité stratégique forte en termes de positionnement ou de gain de part de marché.

Deux constats s'imposent donc:

- les agro – fournitures sont les seules à être pénalisées par le supplément de technicité impliqué par l'évolution de l'agriculture en Bretagne. Ces évolutions doivent néanmoins être pondérées. Ces pertes en productions "physiques" peuvent être compensées par des gains en prestations de conseils qui sont le complément indispensable à une modification des pratiques.
- Pour le reste les effets de ce scénario sont insensibles puisqu'il s'agit essentiellement d'une démarche d'adaptation. Les effets sont nuls sur les industries de la viande, réduits sur la structure de production laitière qui s'est mise à l'abri des aléas de conjoncture par un pari sur la valeur ajoutée de ses produits.

Il s'agit en somme un scénario de lente adaptation du modèle de production agricole. Il présente toutefois des incertitudes fortes, notamment dans la confrontation avec d'autres bassins de production européens qui, eux, sont susceptibles d'enregistrer des progrès importants dans la relation agriculture – environnement.

1.3. Tourisme

L'évaluation des hypothèses concernant le tourisme a été formulée après prise de contact avec les opérateurs locaux. On trouvera en annexe 6 l'argumentaire qu'ils ont mobilisé pour qualifier la situation de l'aire d'étude.

1.3.1. L'évaluation du scénario sur l'activité touristique

Au sein de ce premier scénario pour la Rance, il n'y a pas d'amélioration notable de la qualité de la ressource en eau ; on assiste même à une relative dégradation des eaux brutes parvenant à l'estuaire. Ces effets sont néanmoins restreints.

- Les impacts de ces pollutions permettent d'estimer qu'il y a une relative aggravation du phénomène "algues vertes" sans toutefois que celles-ci n'atteignent des niveaux d'altération du littoral comme il est possible de l'observer en baie de Saint Brieuc ou dans l'estuaire du Yar (commune de Saint – Michel – en Grève et de Plestin - les – Grèves). Il s'agit donc d'une gêne relative qui n'apparaît pas comme un obstacle à l'activité touristique.
- Des phénomènes d'occurrence de toxines de type *dinophysis* ou *alexandrium* peuvent néanmoins apparaître et occasionner des arrêtés préfectoraux d'interdiction de pêche des coquillages. C'est un cas de figure qui est déjà connu.
- Enfin ces phénomènes de pollution ont comme caractéristique principale d'être très peu visibles avant la seconde moitié du mois de juin ce qui permet d'en limiter les effets dans l'avant - saison

Ces impacts sont en outre relativisés par la physionomie de l'économie touristique locale. Contrairement à d'autres zones littorales de Bretagne, la composition de la population touristique bénéficie d'une série de facteurs encourageant une certaine stabilité de la fréquentation :

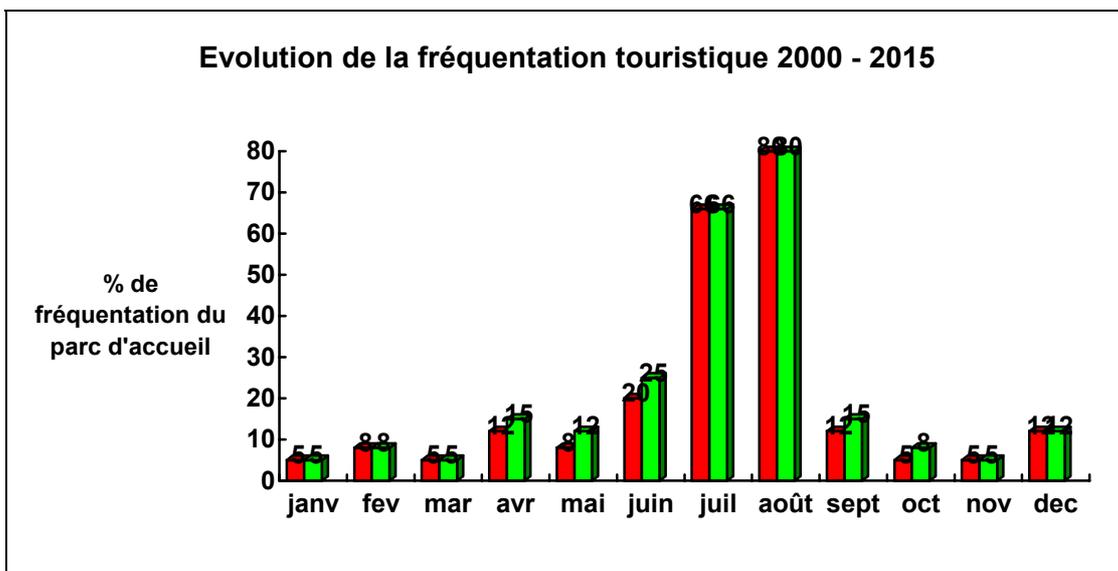
- une très forte proportion de résidences secondaires qui fait revêtir au tourisme une dimension urbano – littorale sur un linéaire côtier fortement anthropisé,
- une proximité immédiate avec la côte anglaise, desservie en quelques heures, qui fait du périmètre une voie accès privilégiée et traditionnelle pour le tourisme britannique implanté localement depuis 150 ans,
- des équipements et des facilités littorales fortement diversifiées : centres commerciaux, services à la personne, toutes générations confondues.

Par ailleurs d'autres facteurs de réduction des impacts des pollutions sur l'économie touristiques locales doivent être pris en compte :

- les effets de la réduction du temps de travail qui permet de mieux étaler les périodes de vacances,
- le "papy – boom" qui sera sensible à partir de 2010 avec l'apparition d'une clientèle hors – saison, dont la présence sera sensible d'avril à juin et en arrière saison,
- les campagnes de communication engagées par les organismes locaux, départementaux et régionaux.

Ces éléments permettent de présager les modifications suivantes à la physionomie de l'économie touristique :

- une stabilité de la capacité d'accueil qui est découragée d'augmenter son potentiel pour des raisons liées à la fragilité des acquis environnementaux,
- une stabilité des sommes dépenses quotidiennement en euros constants (€ 2000),
- un nouvel arbitrage des taux de remplissage se déclinant de la manière suivante :
 - avril : accroissement de 12 à 15% (+3%),
 - mai : accroissement de 8 à 12% (+4%),
 - juin : accroissement de 20 à 25% (+5%),
 - septembre : accroissement de 12 à 16% (+4%),
 - octobre : accroissement de 6 à 8% (+2%),
 - les autres mois sont stables.



1.3.2. Projection sur la fréquentation touristique à horizon 15 ans

Il est maintenant possible d'effectuer une projection sur le chiffre d'affaires ainsi que sur les emplois générés par la nouvelle situation.

Aire géo. Ca en € Mois Nb de jours Taux rempl	Saint Malo CA reg&nat/j CA étrang/j CA mois	Dinard CA reg&nat/j CA étrang/j CA mois	Pays Dinan CA reg&nat/j CA étrang/j CA mois	Rance Fremur CA reg&nat/j CA étrang/j CA mois	GIT Bret Rom CA reg&nat/j CA étrang/j CA mois	TOTAL Mois
Janvier 5% stable	1 058 929	889 111	2 668 821	1 407 741	1 026 224	7 050 826
Février 8% stable	1 530 200	1 343 328	3 857 364	2 036 300	1 482 740	10 249 932
Mars 5% stable	1 058 929	889 111	2 668 821	1 407 741	1 026 224	7 050 826
Avril 12% 15%	2 460 480 3 075 600	2 064 930 2 581 162	6 198 000 7 747 500	3 273 300 4 091 625	2 383 200 2 979 000	16 379 910 20 474 887
Mai 8% 12%	1 694 150 2 541 225	1 487 256 2 230 884	4 270 653 6 405 980	2 254 475 3 381 712	1 641 605 2 462 407	11 348 139 17 022 208
Juin 20% 25%	4 099 440 5 124 300	3 597 600 4 497 000	10 330 890 12 913 612	5 453 880 6 817 350	3 972 000 4 965 000	27 453 810 34 317 262
Juillet 66% stable	13 979 729	11 629 185	35 202 546	18 744 026	13 544 520	93 100 006
Août 80% stable	16 943 856	14 224 505	42 704 081	23 166 703	16 416 050	113 455 195
Septembre 12% 15%	2 460 480 3 075 600	2 064 930 2 581 162	6 198 000 7 747 500	3 273 300 4 091 625	2 383 200 2 979 000	16 379 910 20 474 887
Octobre 5% 8%	1 058 929 1 694 286	889 111 1 111 389	2 668 821 4 270 114	1 407 741 2 252 386	1 026 224 1 641 958	7 050 826 11 281 321
Novembre 5% stable	1 024 770	860 430	2 582 730	1 362 330	993 120	6 823 380
Décembre 12% stable	2 542 496	2 133 761	6 404 600	3 382 410	2 462 640	16 925 907
TOTAL 2000 TOTAL sc 1 variation	49 912 388 53 649 920	42 073 258 44 971 028	125 755 327 135 373 669	67 169 947 72 141 949	48 357 757 51 998 893	333 268 677 358 135 459 7,5%

Les conséquences de ce premier scénario mettent en évidence une augmentation faible de la surface du chiffre d'affaires touristique puisque celle – ci passe de 333 à 358 millions d'euros soit une augmentation de 7,5% en 15 ans.

La cause est due essentiellement à une augmentation modérée des taux de remplissage du parc d'accueil hors saison touristique. Néanmoins, on soulignera que cette meilleure occupation du parc permet un amortissement plus favorable des équipements.

Du point de vue de l'emploi, on rappellera qu'il faut 91 584 euros pour créer un emploi de type annuel et 38 274 euros pour créer un emploi en haute saison. Ces nouveaux chiffres permettent de poser la taille du gisement d'emploi pour l'ensemble de l'aire d'étude :

- **emplois en moyenne annuelle : 3 910, soit un gain de 272 postes,**
- **emplois en haute saison : 9 357, soit un gain de 650 postes.**

1.4. Conchyliculture

L'amélioration des infrastructures d'assainissement collectif sur tout le littoral et le bassin versant immédiat de l'estuaire participe à l'amélioration de la qualité des eaux littorales. C'est ainsi que, sauf année exceptionnellement pluvieuse, toutes les plages présentent une qualité bonne ou satisfaisante en liaison avec le programme en cours ciblé sur les quelques plages où les eaux de baignade apparaissent momentanément polluées.

Dans le cadre du scénario tendanciel, on peut néanmoins supposer que ces efforts seront insuffisants pour obtenir une qualité des eaux littorales permettant une commercialisation ou une consommation directe des coquillages sans purification. Cette hypothèse s'appuie sur les éléments suivants :

- la partie géographique des actions en cours. Les efforts très importants ont surtout été engagés dans les communes littorales importantes. Les efforts engagés dans toutes les autres collectivités du bassin versant immédiat de l'estuaire (jusqu'à Dinan environ) peuvent apparaître insuffisants notamment concernant la fiabilité de la collecte des eaux usées,
- des exigences de qualité plus importantes compte tenu de la capacité des coquillages à concentrer les polluants, y compris les bactéries et également parce qu'elles s'appliquent toute l'année, y compris des périodes très pluvieuses qui provoquent des dysfonctionnements de réseaux et des transferts de pollutions plus rapides.

Il est par contre difficile de définir l'évolution des phénomènes de prolifération de micro-algues (alexandrium) ou de macro-algues (marées vertes). Il est cependant probable que la réduction limitée des flux de nutriments apparaisse insuffisante à réduire significativement le phénomène. Il faut également souligner qu'il semble illusoire d'imaginer supprimer les proliférations d'alexandrium et qu'on connaît mal les conditions nutritionnelles nécessaires pour les limiter.

2. EFFETS DES PROGRAMMES ET PLANS MIS EN OEUVRE

Pour déterminer les tendances en matière de gestion de l'eau, il apparaît nécessaire d'analyser les conséquences des programmes en cours ou prévus. Ces programmes concernent des aspects réglementaires ou techniques et peuvent être définis à des échelles diverses (locale, régionale, nationale ou européenne).

2.1. Les plans et programmes à vocation agricole

a) Programmes réglementaires

Le cadre réglementaire encadrant les activités agricoles résulte essentiellement de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et de la directive nitrates.

La procédure **installations classées** intervient lors des projets de création ou d'extension d'élevage et veille aux bonnes conditions de mise en œuvre des projets (bâtiments, distance aux habitations, modalités de stockage et d'épandage des effluents...).

La **directive nitrates** a pour objectif de lutter contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Elle se traduit principalement par les prescriptions formalisées dans les programmes d'actions d'une durée de 4 ans qui sont obligatoires dans les zones vulnérables (zones affectées par les nitrates d'origine agricole). Le second programme d'actions a démarré en 2001 et vise surtout à imposer l'enregistrement des pratiques de fertilisation et d'épandage pour permettre le contrôle des prescriptions réglementaires.

Les seconds programmes d'actions intègrent également le renforcement des mesures adaptées dans les cantons en excédent structurel (disponibilité en azote organique supérieure à 170 kg N/ha SAU épandable). Ces mesures concernent notamment les surfaces maximales épandables par exploitation avec obligation de traitement au-delà, ainsi que l'interdiction d'augmentation du cheptel avant mise en œuvre de la résorption. Les cantons en ZES sont surtout situés à l'amont du bassin versant (cantons de Broans, Caulnes, Collinée, Plélan, Plancoët, Merdrignac et Bécherel). Les zones d'excédents structurels doivent être redéfinies afin d'intégrer l'évolution des cheptels et les nouvelles références CORPEN. Il est probable que le nombre de cantons en ZES augmente dans le bassin versant.

Le programme de résorption défini selon les modalités de calcul précédentes (avant actualisation du cheptel et des références CORPEN) met en évidence un excédent global de 720 T d'azote organique. Dans le scénario tendanciel, le coût affiché pour le programme de résorption correspond au traitement de 600 T d'azote par an (20 % de l'azote produit par les porcs), pour un coût estimé à 7 MF/an.

Par ailleurs, des dispositions spécifiques ont été arrêtées dans les bassins versants des prises d'eau potable dont les concentrations en nitrates dépassent 50 mg/l. Ces zones sont appelées **zones d'actions complémentaires**. Les mesures complémentaires sont les suivantes : couverture du sol en période de lessivage, maintien de dispositif de protection le long des cours d'eau (bordures enherbées, haies...), précautions lors du retournement des prairies, limitation des apports d'azote.

b) Programmes incitatifs

Programmes locaux

L'enjeu régional que représente la reconquête de la qualité des eaux s'est traduit par la mise en œuvre de plusieurs programmes Bretagne Eau Pure successifs. Actuellement, les bassins versants concernés par des problèmes de qualité des eaux brutes destinées à la potabilisation, sont inscrits dans le programme d'actions inclus dans le **contrat de plan Etat - Région**. Ce dispositif rejoint le plan de gestion qu'impose réglementairement le dépassement des normes de potabilisation ainsi que les zones d'actions complémentaires (directive nitrates). Sur le bassin de la Rance, les deux zones principalement concernées sont les bassins de Frémur en amont de la retenue du Bois Joli et celui de la Rance en amont de Rophémel.

Actuellement, la mise en œuvre des programmes d'actions, destinée à faire évoluer les pratiques agricoles est plus avancée sur le bassin de Rophémel.

Programme régional

Les programmes locaux rejoignent les engagements formalisés dans le **plan d'action pour un développement pérenne de l'agriculture et de l'agroalimentaire et pour la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne**. Ce plan appréhende de façon globale les mesures d'adaptation nécessaires (cf. annexe). Il intègre l'évolution des pratiques (technicité agronomique, certification, qualité), la réduction des excédents d'azote (80 000 T d'azote animal et 30 000 T d'azote minéral, la maîtrise et la veille sanitaire et la coordination des acteurs (réglementation, formation, recherche, concertation).

Concrètement, il s'avère donc que de nombreux programmes de nature différente ont pour objectif commun de faire évoluer la pratique agricole et de limiter la pollution agricole. Il apparaît cependant difficile d'en estimer l'impact compte tenu de la complexité des mécanismes en cause et de l'inertie des transferts. Les récentes évaluations menées sur les politiques publiques de protection des ressources en eau (Commissariat au Plan, Cour des Comptes...) incitent également à la prudence dans les résultats à atteindre.

Programme de maîtrise de pollution d'origine agricole

Après quelques péripéties, liées notamment à une évaluation plutôt négative des premières années de l'opération, le programme de maîtrise de pollutions d'origine agricole reprendra pour une échéance prévue en 2006. Ce programme concerne tous les élevages du bassin versant et permettra donc un meilleur stockage des effluents ainsi qu' une réduction significative des pollutions issues des sièges d'exploitation. Une estimation sommaire du coût peut être effectuée selon les hypothèses suivantes :

- nombre d'élevages : 1 360, dont environ 20 % déjà aux normes,
- coût unitaire : environ 40 K€/exploitation.

Ces hypothèses nous amènent à un coût estimatif d'environ 50 M€ sur 4 ans, financé à 35 % par l'Etat et des collectivités locales (Région, Départements) et à 30 % par l'Agence de l'Eau.

2.2. Les programmes d'assainissement

Le diagnostic assainissement réalisé dans le cadre de l'élaboration du SAGE a montré une situation relativement satisfaisante (taux global de diagnostic de 68% pour les matières organiques supérieur aux objectifs du VIII programme des Agences fixées à 64%)

Ce constat est lié à des efforts réalisés sur les plus grandes infrastructures du bassin versant (Saint Malo, Dinan, Dinard). Deux observations se dégagent et sont liées à la sensibilité spécifique des milieux récepteurs concernés par le SAGE :

- sensibilité aux pollutions **bactériennes** des eaux littorales. Les efforts déjà engagés ont permis une amélioration de la qualité bactériologique, notamment sur la qualité des plages. Il reste néanmoins des progrès importants pour atteindre une qualité satisfaisante vis-à-vis de la **conchyliculture**. Celle-ci demande en effet un niveau de fiabilité accru dans le traitement mais surtout dans la collecte des eaux usées domestiques,
- sensibilité à **l'eutrophisation** des retenues et des tronçons aval des principaux cours d'eaux qui oblige une vigilance forte par rapport au traitement de **l'azote** et du **phosphore** même si, a priori, les apports agricoles sont majoritaires à l'échelle de l'année. Cette sensibilité explique le classement du bassin versant en zone sensible en amont du Châtellier (ce classement suppose le traitement du phosphore sur toutes les stations d'épuration traitant une pollution supérieure à 10 000 eq.hab.).

Le budget annuel consacré à l'assainissement est évalué à 8 M€ (en dehors des créations de réseaux) dont 80% sont consacrés aux travaux sur les stations. Dans le scénario tendanciel, nous prendrons comme hypothèse que ce rythme se maintient, avec des financements extérieurs évalués à 30% pour l'Agence de l'Eau et 30% provenant d'autres financeurs (Conseil Généraux, FNDAE, ...)

Ce budget n'intègre pas les investissements logiquement associés au développement de l'urbanisme. Ce développement apparaît particulièrement marqué dans les communes littorales et à proximité de l'axe Rennes / Saint Malo. Dans ces secteurs, l'augmentation tendancielle est comprise entre 5 à 10% sur 10 ans (jusqu'à plus de 20% dans les communes du Sud-Est du bassin influencée par le développement de l'agglomération rennaise). Dans les communes riveraines de l'estuaire de la Rance en particulier, le SAGE devra définir les modalités de la compatibilité de ce développement avec les enjeux de qualité des eaux littorales.

2.3. Actions prévues dans le domaine de l'eau potable

En dehors des actions d'entretien et des coûts de fonctionnement des infrastructures, deux opérations seront engagées prochainement dans le bassin versant : l'usine d'eau potable de Bois Joli, destinée à alléger le déficit en eau potable de la zone littorale, et le perfectionnement de l'usine de Rophémel. Les coûts respectifs de ces deux projets sont estimés à 5 575 MF (selon les choix techniques) et 40 MF. Au total, les investissements importants en eau potable avoisinent les 100 MF (15 M€) dans le bassin versant.

Ces deux investissements sont cependant tributaires de la mise en œuvre d'un plan de gestion susceptible de permettre une amélioration de la qualité de la ressource avec pour objectif de respecter à terme les normes de qualité requises pour les eaux potabilisables.

2.4. Effets sur le prix de l'eau

Après une période d'augmentation forte du prix de l'eau en France au début des années 1990 (10 % par an entre 1990 et 1994), le rythme s'est ralenti en fin de décennie (autour de 3 %).

Aucune information systématique n'existe sur l'augmentation spécifique au territoire du bassin de la Rance. Il est donc difficile de fixer des hypothèses d'augmentation dans le cadre du scénario tendanciel. Plusieurs éléments peuvent être néanmoins pris en compte :

- le niveau actuel des prix est très élevé, notamment sur la zone littorale,
- les programmes lourds d'investissement dans le domaine ont été engagés depuis plusieurs années,
- les investissements en eau potable sur les usines de Bois Joli et de Rophémel concernent des syndicats d'Ille et Vilaine. Leur financement sera donc assuré en grande partie (80 %) par le Syndicat Mixte de Gestion mis en place à l'échelle départementale (ce syndicat participe aux investissements importants des syndicats locaux grâce à un prélèvement systématique de 0,5 F/m³ d'eau).

Ces différents éléments nous amènent plutôt à une hypothèse d'augmentation soutenue mais limitée des prix de l'eau potable (3 à 4 % par an), soit environ 40 % sur 10 ans.

2.5. Bilan des actions engagées et des financements

Le tableau suivant tente de résumer les programmes d'actions envisagés dans le scénario tendanciel et les modalités de financement (prolongement des modalités actuelles).

Programmes d'actions	Coût estimé (10 ans) M€	Financement				
		Maîtres d'ouvrage locaux	AELB	Collectivités extérieures	Agriculteurs	SMG
p.m.p.o.a.	50		15	17,5	17,5	
assainissement	80	32	24	24		
eau potable	15	3	3			9
programmes de bassin versant	10	4	3	3		
programmes de résorption	10		3		7	
Total	165	39	48	44,5	24,5	9

En considérant les modalités de répartition des redevances actuelles et l'Agence de l'Eau (collectivité : 83 %, industrie : 15 %, agriculture : 2 %), on aboutit aux répartitions suivantes :

- consommateurs :

– locaux : 39	88 M€
– globaux : 49	

- contribuables : 44,5

- agriculteurs : 25,5

- industries : 7,2

Ces résultats confirment une situation bien connue : les efforts de reconquête de la qualité de l'eau reposent, en majeure partie, sur les consommateurs d'eau et les contribuables (80 % des montants), bien au-delà de la responsabilité des ménages dans les apports de pollution.

3. EVOLUTION DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE

3.1. Evolution des pressions anthropiques sur la ressource

a) Agriculture

Les principales évolutions envisageables dans les pollutions agricoles sont les suivantes :

- une diminution très nette des **pollutions ponctuelles** du fait de la mise en œuvre complète du p.m.p.o.a. Les mesures réalisées sur des sièges d'exploitation réhabilités ont montré l'efficacité des travaux d'amélioration des stockages d'effluents et de maîtrise des eaux pluviales souillées ; ces travaux conduisent à un abattement très important (autour de 90 %) des pollutions ponctuelles (matière organique, azote organique, phosphore...) principalement émises en périodes hivernales,
- en ce qui concerne les **pollutions diffuses**, un calcul global d'évolution des bilans (apports minéraux et apports organiques, exportations par les cultures) permet d'analyser l'évolution de la pression sur la ressource. Ces bilans, réalisés pour l'azote et le phosphore, ont été établis en fonction des données issues du diagnostic agricole concernant le cheptel, les apports minéraux et les assolements. En ce qui concerne l'évaluation des apports organiques, les valeurs calculées précédemment ont été réévaluées de 10 % pour les effluents bovins pour intégrer l'évolution des références du CORPEN. Les bilans actuels calculés sont les suivants :

Paramètres	Apports organiques T	Apports minéraux T	Exportations T	Excédents T	Excédents/ha kg/ha
N	8 500	6 200	11 700	3 000	40
P	5 000	1 200	4 200	2 000	27

Pour calculer l'évolution tendancielle des bilans, différents éléments ont été intégrés :

- les évolutions de cheptel liées à l'évolution des systèmes agricoles (cf. 1.1.) :
 - diminution de 20 % du cheptel bovin,
 - augmentation de 10 % du cheptel hors-sol,
- la résorption de 600 T d'azote par traitement ou exportation,
- l'impact des différents programmes destinés à faire évoluer les pratiques agricoles notamment dans les bassins versants, des prises d'eau potable, sachant que les marges de manœuvre sur le phosphore sont très faibles.

Les résultats des simulations sont les suivants :

Paramètres	Apports organiques T	Apports minéraux T	Exportations T	Excédents T	Excédents/ha kg/ha
N	7 300	5 800	11 700	1 400	19
P	4 700	1 200	4 200	1 700	23

Les simulations indiquent donc une réduction significative des excédents azotés mais beaucoup plus limités pour les excédents phosphorés. Ces réductions sont principalement liées à l'évolution des apports organiques (réduction du cheptel bovin et résorption) et secondairement à la diminution des apports minéraux pour l'azote (pour le phosphore, les apports actuels sont déjà très faibles).

3.1.2. Assainissement et industries

A moyen terme, les efforts importants engagés sur les grosses infrastructures d'assainissement collectif devraient être menés à terme et permettre une amélioration très significative des performances d'épuration globale sur les paramètres classiques et pollution (matière organique et nutriments).

3.2. Evolution des principaux paramètres de qualité

3.2.1. Nitrates

La situation actuelle des concentrations en nitrates est variable selon les ressources mais montre globalement une contamination importante (concentrations maximales proches ou supérieures à 50 mg/l) et généralement en augmentation (sauf cas particulier comme les retenues du Guinefort). L'évolution de ce paramètre est quasi uniquement liée à l'évolution des pollutions diffuses agricoles mais présente une inertie importante due au cycle de l'azote dans le sol.

Compte tenu des simulations sur les excédents d'azote, il semble que le scénario tendanciel amène au moins à une stabilisation des concentrations de pointe voire même à un début d'amélioration.

3.2.2. Phosphore

Les sources d'apport en phosphore sont plus diverses qu'en ce qui concerne les nitrates. L'évolution envisagée pour les principales sources, sont les suivantes :

- une réduction des apports domestiques liés aux efforts engagés sur les plus grandes infrastructures d'assainissement. Cette réduction est cependant limitée sur la partie amont du bassin car les grandes agglomérations sont situées sur le littoral,
- une réduction très forte des pollutions agricoles ponctuelles qui représentent des flux importants de phosphore essentiellement bio-disponibles, émis durant la période hivernale,
- une réduction limitée des flux de phosphore agricoles diffus. Les concentrations des sols en phosphore sont actuellement plutôt modérés sur le bassin versant mais augmentent de façon très importante sur la partie amont du bassin (cf. cartes ci-contre). Les flux sont alors dépendants des facteurs qui provoquent ou limitent l'érosion, en particulier les rotations culturales de l'aménagement de l'espace. A cet égard, l'obligation de couverture des sols dans les zones d'actions complémentaires définies dans le second programme d'actions directive nitrates, est plutôt favorable.

La résultante de ces évolutions est donc plutôt une diminution des flux, notamment des flux domestiques ou agricoles ponctuels qui constituent l'essentiel des flux de phosphore directement bio-disponibles. Néanmoins, l'incidence des flux agricoles diffus, susceptibles d'être stockés dans les retenues et ensuite relarguées, reste importante.

3.2.3. Matières organiques

Dans ce domaine également, les flux émis devraient diminuer nettement du fait des efforts de collecte et de traitement des eaux usées domestiques et des effluents industriels. La réhabilitation des sièges d'exploitations d'élevage (notamment les élevages bovins) devraient également très fortement réduire les rejets directs de matière organique même si ces flux agricoles sont essentiellement émis en période hivernale, moins sensible.

Globalement, la qualité des cours d'eau devrait donc s'améliorer nettement sauf dans les milieux sujets à l'eutrophisation. En effet, dans ces secteurs (sections aval canalisées des principaux cours d'eau et principales retenues), les gains obtenus sur les flux de phosphore semblent insuffisants pour garantir le retour à des situations non eutrophes.

3.2.4. Pesticides

Les résultats déposés, obtenus dans certains bassins versants semblent confirmer les gains de qualité possibles après la mise en œuvre d'un programme rigoureux d'adaptation des pratiques de désherbage aux risques d'entraînement. Parallèlement, le mouvement global de restriction des homologations permettra d'éliminer progressivement les familles de molécules qui présentent le plus de risques d'entraînement.

L'expérience acquise montre également que la quantité des résultats dépend de la participation active de tous les utilisateurs. La tendance globale est donc à l'amélioration de la qualité sur ces paramètres mais il apparaît difficile de garantir le respect des normes liées à la distribution d'eau potable en permanence. C'est notamment le cas de Rophémel, dont les teneurs montrent des pointes importantes et dont le bassin versant est géographiquement étendu.

3.2.5. Bactériologie

L'amélioration tendancielle de la qualité des eaux littorales sur les paramètres bactériens devrait se poursuivre et permettre de garantir une bonne qualité des eaux de baignade, grâce aux efforts importants engagés par les principales collectivités du littoral.

Ces efforts apparaissent cependant insuffisants pour garantir une bonne qualité des eaux d'un point de vue conchylicole, plus difficile à obtenir du fait de la capacité des mollusques à concentrer la pollution et parce qu'elle s'applique toute l'année, y compris en période pluvieuse (transferts plus rapides, surverses de réseaux plus fréquentes).

3.3. Principaux déficits de qualité

En synthèse, le scénario tendanciel conduit donc plutôt à une amélioration de la ressource sur la plupart des paramètres. Certains paramètres restent néanmoins peu satisfaisants dans une logique de développement durable et dans un objectif de bon état écologique de la ressource :

- les nitrates, même si des résultats importants semblent de toute façon difficiles à atteindre compte tenu de l'inertie des transferts, il apparaît que le scénario tendanciel n'aboutisse pas aux conditions à long terme d'une réduction des taux en nitrates sous la norme guide de la directive européenne (25 mg/l),
- l'eutrophisation, la réduction des flux de phosphore, nécessaire pour supprimer les phénomènes d'eutrophisation, semble difficile à atteindre,
- la bactériologie, l'amélioration de la qualité des eaux ne semble pas suffisante pour garantir une conchyliculture sans dispositif de traitement.

4. L'EVOLUTION DU COUT DE LA CONSOMMATION D'EAU EN BOUTEILLE.

Au cours de l'analyse des composantes fondamentales permettant de caractériser le périmètre du SAGE Rance, il a été mis en évidence les éléments suivants concernant la consommation d'eau en bouteille

Consommation d'eau du robinet	% fréquence dans pop résidente	Population concernée exprimée en nombre d'habitants	Consommation totale (nb hab x conso x jours - an)	% fréquence dans population non - résidente	Population concernée exprimée en nuitées	Consommation totale
Jamais	53,5	93 625	51 259 687	65	9 061 900	13 592 850
Exceptionnelle	15,4	26 950	9 836 750	20	2 788 277	2 788 277
De tps en tps	12,8	22 400	6 132 000	10	1 394 138	1 045 603
Souvent	6	10 500	1 916 250	3	418 243	209 120
Toujours	12,3	21 525	-	2	278 827	-
TOTAL	100	175 000	69 144 687	100	13 941 325	17 635 850

4.1. Les hypothèses de variation des déterminantes

Afin de rendre aussi plausible que possible cette projection à horizon 2015, il convient de prendre en compte la variation de deux facteurs. Le premier a directement trait à la nature même de la mission en cours puisqu'il s'agit de formuler une hypothèse quant à l'attitude des consommateurs vis à vis de l'eau du robinet. Le second a trait à la surface du bassin des consommateurs habitant à titre permanent ou temporaire sur le bassin versant de la Rance.

4.1.1. Hypothèses quant au bassin de population consommatrice

Comme nous l'avons vu, la consommation d'eau en bouteille est le fait de deux populations distinctes :

- les habitants permanents,
- les touristes.

Il serait toutefois erroné de penser que ces deux population sont stables sur une périodisation pluriannuelle.

- concernant les touristes, nous avons vu que cette population devrait s'accroître, dans le cadre de ce scénario, de 7,5% à raison d'un passage de la fréquentation du parc d'accueil de 12 à 15% en avril, de 8 à 12% en mai, de 20 à 25% en juin, de 12 à 16% en

septembre et de 6 à 8% en octobre. Le nombre de nuitées passerait donc de 13 941 000 à 14 987 000 compte tenu de la nouvelle configuration,

- concernant le bassin de population permanent, comme l'attestent les travaux du CESR⁵ qui au nombre de ses projections s'est penché sur les bassins d'emploi de Dinan et de Saint – Malo, les moyennes des scénarios retenus permettent de présager une augmentation d'environ 10 000 personnes sur l'ensemble du périmètre SAGE – Rance (corrections faites pour ramener la projection du bassin d'emploi à la dimension du SAGE). Si Dinan a ralenti ses pertes de population, une dynamique importante d'arrivée de retraités est sensible sur le littoral à partir de 2008. On peut donc présager que la base de calcul sera non plus de 175 000 résidents permanents mais 185 000.

4.1.2. Hypothèses quant à l'attitude vis à vis de l'eau du robinet

Les déterminantes de ce scénario reposent sur les hypothèses suivantes :

- quelques signes permettent de préjuger localement d'une relative maîtrise des pollutions agricoles et de leurs effets sur la qualité de l'eau,
- par ailleurs les syndicats des eaux ont entrepris des travaux sur les installations de potabilisation permettant de garantir une bonne sécurité qualitative,
- enfin des campagnes de communication et une bonne familiarisation de la population aux efforts consentis ont permis de faire comprendre l'ampleur des opérations de protection de la ressource.

Néanmoins si grâce à l'action entreprise sur le SAGE – Rance, les habitants comprennent que des actions sont en cours, ils sont également soumis à plusieurs flux de données contradictoires.

- D'un point de vue régional la question de la qualité de l'eau continue à faire l'objet d'une chronique abondante émaillée de rappels à l'ordre de l'Union Européenne⁶. Des cas d'incivilités environnementales sont rapportés pérennisant une suspicion vis à vis du monde agricole. Il n'y a pas d'amélioration remarquable et prouvée sur la qualité générale de l'eau en Bretagne.
- Par ailleurs, le vieillissement tendanciel de la population, notamment sur le littoral, encourage des réflexes de sur – précaution vis à vis de tout facteur présentant un risque pour la santé. De fait, l'eau du robinet apparaît comme un facteur de risque et n'est plus réservé qu'à la cuisson des aliments dans un segment significatif de la population des consommateurs.

⁵ Prospective démographique de la Bretagne à horizon 2020, Mai 1998.

⁶ Voir à ce sujet le rapport de la Cour des Comptes consacré à la politique de protection de l'eau en Bretagne.

- A cette cause s'ajoute la pérennisation des habitudes prises par les scolaires des années 1990 – 2000 de consommer de l'eau de source à l'école. En dépit des signaux de confiance lancés par les pouvoirs publics, les parents d'élèves ont refusé que l'eau de source soit retirée des tables ; de fait, les jeunes qui avaient 15 ans en 2000, ont pris l'habitude de ne consommer que ce type de produit et considèrent avec réserve l'eau du robinet.

En conséquence, dans ce cas, il est utopique d'imaginer un retour en grâce de l'eau du robinet, comme il est invraisemblable, ne serait – ce que pour des raisons budgétaires, d'imaginer qu'il y a perte totale de confiance. Il y a, en revanche, érosion des pratiques par glissement et alignement tendanciel sur les attitudes de la population touristique qui demeurent stables.

Consommation d'eau du robinet	% fréquence dans pop résidente	Population concernée exprimée en nombre d'habitants	Consommation totale (nb hab x conso x jours – an)	% fréquence dans population non – résidente	Population concernée exprimée en nuitées	Consommation totale
Jamais	58	107 300	58 746 750	65	9 741 550	14 612 325
Exceptionnelle	18	33 300	12 154 500	20	2 997 400	2 997 400
De tps en tps	12	22 200	6 077 250	10	1 498 700	1 124 025
Souvent	4	7 400	1 350 500	3	449 610	224 805
Toujours	8	14 800	-	2	299 740	-
TOTAL	100	185 000	78 329 000	100	14 987 000	18 958 555
Rappel		175 000	69 144 687		13 941 325	17 635 850

Dans ce premier scénario, la consommation totale d'eau en bouteille est de 97 287 555 litres d'eau, à un prix que l'on estimera invariant en euros constants 2000 à 0,32€ par litre, soit un total de 31 132 000 euros (204 millions de francs).

5. LA COMPATIBILITE DU SCENARIO 1 AVEC LES POLITIQUES DE PAYS

Les conclusions mises en évidence à l'issue du scénario 1 démontrent une compatibilité relative avec les ambitions affichées par les Chartes de Pays.

Dans les deux cas de figure rencontrés sur le périmètre du SAGE Rance (Charte du Pays de Saint-malo et de Dinan), les activités liées au tourisme et plus globalement à la qualité du territoire apparaissent significatives dans les projets de politique publique :

- Pour le **Pays de Saint-Malo** qui ne doit faire face qu'à une activité agricole maraîchère en déclin, des objectifs de multifonctionnalité sont explicités avec une incitation à s'engager vers des actions de diversification des revenus. Par ailleurs la Charte, à propos de l'activité touristique, parle d'une "industrie" et démontre parfaitement l'importance de cette activité dans l'économie locale. De fait le statut de l'environnement au sein de ce périmètre est comptable de la capacité d'accueil touristique tant d'un point de vue qualitatif qu'a quantitatif.
- Un même type de diagnostic peut être dégagé à la place de la qualité de l'environnement au sein du **Pays de Dinan** qui, de surcroît, a du faire face à une baisse importante des autres activités qui irriguaient l'espace. Cette situation justifie que ce bassin d'emploi soit considéré comme étant en difficulté et intégré à ce titre au sein des outils FEDER et Leader. Dans ce second cas, la dimension environnementale paraît encore plus significative car le tourisme est probablement le premier secteur économique. Comme il a été vu dans l'analyse des composantes des politiques de pays, un effort très important est concentré sur l'accueil des non-résidents et fait de la qualité du territoire une condition cardinale à la réalisation des objectifs de la Charte.
- Enfin concernant le **Pays de Brocéliande**, l'accent est mis sur la nécessité de renforcer les politiques locales publiques et privées pour intensifier les flux économiques. Trois grands chapitres de la gestion locale sont directement concernés. L'accueil des populations périurbaines de l'agglomération rennaise dont la demande pour un secteur rural de qualité semble bien identifiée. L'accueil des industries qui considèrent la mise à disposition d'eau de qualité comme un facteur à intégrer dans l'offre territoriale. Enfin l'activité d'accueil touristique qui, elle aussi, ne peut s'accommoder d'un environnement dégradé.

Les conditions rencontrées au cours de l'analyse du scénario 1 ne laissent pas augurer d'une politique de gestion du territoire susceptible d'être en contradiction avec les objectifs des chartes de Pays, elle n'apporte toutefois rien de plus :

- **Du point de vue des paramètres de qualité des eaux brutes**, les trois points les plus problématiques demeurent à l'identique : les taux de nitrates se maintiennent au delà des normes réglementaires, l'eutrophisation est toujours présente, la bactériologie interdit une pleine utilisation des eaux littorales en conchyliculture.
- En revanche, **les efforts consentis dans le domaine de l'assainissement** permettent de contempler une bonne sécurité dans la mise à disposition de plages et d'eau de baignade dans des conditions acceptables légalement. Ce point est important et doit être rappelé.

On soulignera en outre que ce premier scénario ne saurait être considéré comme une hypothèse de travail permettant un report de la pression touristique vers l'intérieur. Comme il e été souligné, les eaux douves, particulièrement dans leurs secteurs aval, expriment encore une forte sensibilité à l'eutrophisation. Par ailleurs, la gestion de la question agricole par la politique mise en œuvre en permet pas d'imaginer la "reconstruction" des paysages permettant de la concevoir comme l'expression d'un projet territorial basé sur une forte attractivité rurale.

6. RECAPITULATIF DES EFFETS ECONOMIQUES DU SCENARIO 1.

Les impacts du scénario 1 sur l'activité agricole.

Production	Situation d'origine	Contraintes d'évolution	Evolution et résultats.
Bovin – lait	CA de 100M€	Application des accords de l'OMC mais efforts de valorisation par suivi qualité	- 20% à 80M€
Bovin – viande	CA de 25 M€	Application des accords de l'OMC mais efforts de valorisation par suivi qualité	- 20% à 20M€
Porc	CA de 100M€	Fort concentration de la filière sur un très petit nombre d'éleveurs hors sol. Forte contrainte environnementale dans un contexte de tassement des prix. Le volume produit augmente de 10% mais le CA demeure identique.	Stabilité à 100M€
Légumes	CA de 14M€	Fort tassement des exploitations de plein champ avec perte de la vocation agricole de l'espace. Substitution partielle par de la production sous serres sur le modèle léonard ou trégorrois.	Stabilité à 10M€
Volaille	CA de 2MF	Quasi – disparition de cette filière du fait de l'absence de masse critique locales. Quelques sites artisanaux de production de poulets fermiers.	Baisse à 0.5M€
Autres prod. Végétales.	CA de 73M€	Stabilité du chiffre d'affaires liée à la spécialisation des exploitations et à la fonction d'exportation d'azote de ces cultures.	Stabilité à 73M€
Primes diverses	CA de 14M€	Stabilité des transferts du fait d'un respect problématique des primes liées à l'écoconditionnalité. Forte incertitude : PAC & OMC.	Stabilité à 14M€

Les impacts du scénario 1 sur les IAA.

Production	Effectif	Contraintes d'évolution	Evolution tendancielle
Viande, 1^{er} métiers	2	Intégration de la principale entreprise (Kerméné) au distributeur Leclerc. Stabilité de l'approvisionnement en matière première.	Stabilité
Viande, 2nd métiers.	3	Pas de modification importante du fonctionnement de ces entreprises. Leur évolution est plus affaire de management et de stratégie commerciale.	Stabilité
Agro – fournitures.	4	Fort sensibilité à la nécessité de réduire les intrants, baisse probable des ventes sur ce poste.	Baisse
Pâtisserie.	7	Surface commerciale liée à la fois à des ventes hors zone (stable) et sur le littoral en saison (en accroissement).	Accroissement
Laiterie	1	Bonne résistance de l'équipement grâce à un positionnement – produit astucieux.	Stabilité
Boissons	1	Pas d'interface avec les productions locales ou la qualité des milieux.	Stabilité
Services	1	Pas d'interface avec les productions locales ou la qualité des milieux.	Stabilité

Les impacts du scénario 1 sur le tourisme.

Les entretiens et l'analyse des chiffre d'affaires touristiques mettent en évidence les perspectives suivantes :

- accroissement de la fréquentation des mois de :
 - o avril de 12 à 15%
 - o mai de 8 à 12%
 - o juin de 20 à 25%
 - o septembre de 12 à 15%
 - o octobre de 5 à 8%

Soit, sur l'ensemble de l'année une augmentation du chiffre d'affaires de 333M€ à 358M€ (+7,5%) correspondant à 272 postes en moyenne annuelle et 650 postes en pleine saison.

Les impacts du scénario 1 sur les démarches de protection de la ressource.

Plusieurs sous – rubriques doivent être prises en compte dans ce chapitre de l'analyse des coûts.

- **Les transferts liés au financement du PMPOA : 50M€ sur 4 ans.**
- **Les coûts du programme d'assainissement : 80M€ sur base 10 ans.**
- **Les actions prévues dans le domaine de l'eau potable : 15M€**

Les impacts du scénario 1 sur l'approvisionnement en eau des consommateurs.

Deux sous – rubriques doivent être prises en compte dans ce chapitre :

- **L'augmentation du prix de l'eau potable issue du réseau AEP : +40%**
- **L'accroissement des achats d'eau en bouteille : 19M€**

Le scénario 2 - Application de la directive cadre en vue d'une gestion durable de la ressource

1. EVOLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

1.1. Le secteur agricole

1.1.1. Le contexte général : contraintes externes et positionnement

Dans ce second scénario, l'objectif des politiques publiques mises en œuvre s'oriente vers une garantie de la qualité de l'eau et on passe d'une **obligation légale de moyens** comprise dans le scénario 1 à une **obligation sociale de résultat**.

A/ Les nouvelles conditions stratégiques

Cette stratégie est dictée par un contexte global en rapide évolution qui influe significativement sur la problématique environnementale régionale.

- **Une pression forte de l'Union Européenne et des accords commerciaux internationaux :**
 - Du point de vue du respect des textes européens. Les prédictions de la Cour des Comptes publiées en 2002 se réalisent et forcent la France à intervenir sur les régions dans lesquelles les atteintes à la qualité de l'eau sont les plus manifestes.
 - Parallèlement le corpus environnemental devient plus contraignant :
 - Les eaux de baignade...
 - Les eaux destinées à la potabilisation
- **Une modification des équilibres à l'intérieur de la PAC :**
 - Si la réforme à mi – parcours de 2004 a été repoussée et n'a pas permis une refonte des mécanismes de régulation de l'agriculture européenne, l'entrée des PECO et les constats du coût excessif du budget agricole communautaire ne permettent pas de reconduire les équilibres.
 - Le FEOGA – Garantie est significativement réduit au profit des aides directes qui revêtent un caractère éco – conditionnel marqué. Le FEOGA – Orientation est significativement renforcé.
- **Une vulnérabilité vis à vis des accords internationaux :**
 - Ces modifications des arbitrages interviennent alors que les accords de l'OMC mettant en parallèle les coûts des restrictions à la liberté de commerce des produits agricoles et les gains d'une ouverture sur les services et les produits industriels, encouragent une baisse des protections.
 - Si les aides directes comptent d'ardents défenseurs chez les japonais, les américains et les européens, les restitutions aux exportations sont démantelées et les barrières non – tarifaires à l'entrée des produits tiers en Europe sont fortement réduites.

Ces modifications de l'environnement institutionnel global renforcent l'exposition de l'agriculture bretonne qui, dans sa configuration d'origine, doit faire face à des crises à répétition. Baisse tendancielle des cours du lait sous l'influence d'importations de pays tiers, crises du porc qui ne peut plus bénéficier des marchés de dégageement, difficultés à prévoir les campagnes de ventes de légumes qui doivent faire face à la contrainte d'entrée de produits du bassin méditerranéen, quasi disparition de la filière volaille standard.

B/ Un renforcement des critères de compétitivité environnementaux

Parallèlement les consommateurs manifestent une certaine réticence face aux caractéristiques environnementales des produits. L'évolution engagée au cours de la seconde moitié des années 90 s'approfondit sous l'impulsion des centrales d'achat qui effectuent de manière croissante leurs sélections de produits sur des critères d'impact sur l'environnement et de bien-être animal.

Les conditions rencontrées au Nord de l'Europe au cours des dernières années du 20^{ème} siècle se généralisent à l'ensemble du bassin de consommateurs de l'Union. 30% des consommateurs européens se déclarent prêts à « payer plus pour consommer mieux ». Les différentes crises (ESB, fièvre aphteuse, dioxine...) ne sont pas étrangères à cette évolution et ont contribué à installer un climat de méfiance vis à vis des productions paraissant trop industrielles.

- **Les critères de compétitivité intègrent désormais systématiquement des clauses spécifiques dont l'objectif est d'aller au delà des clauses réglementaires :**
 - o Protection de la qualité de l'eau et de la biodiversité par l'utilisation réduite d'intrants.
 - o Critères de choix en fonction de la capacité de l'amont productif à protéger ou recréer du paysage⁷.
 - o Prise en compte systématique de la capacité des systèmes à gérer correctement le bien être animal.

- **La notion de qualité intègre de nouveaux critères :**
 - o Classiques : régularité, sûreté, homogénéité des produits,
 - o Nouveaux : respect de l'environnement, bien être animal,
 - o Globaux : sites industriels soumis au règles du management environnemental.
 - o Territoriaux « La qualité de la gestion du territoire atteste de la qualité intrinsèque du produit ».

En somme alors que jusqu'alors le territoire était considéré comme une plate – forme de production, les stratégies gagnantes encouragent à ce que celui – ci devienne un vecteur de commercialisation.

C/ Les nouveaux arbitrages des produits alimentaires

⁷ Positionnement actuel de la marque « poulets de Loué ».

Cette situation correspond à une nouvelle segmentation des produits alimentaires présents sur le marché européen en trois groupes distincts.

- **Les produits standards** : ils sont issus des bassins de production à vocation exportatrice mondiale. Ils n'ont pas de signes distinctifs de qualité mais sont susceptibles de déstabiliser les marchés européens car ils sont intégrés dans les mécanismes de transformation industrielle qui servaient de soupape de sécurité aux produits européens : « nuggets » de poulet, poudres et produits intermédiaires du lait pour les aliments reconstitués, pièces de porc pour des charcuteries de premier prix.
 - Dans la volaille : Brésil grâce aux investissements bretons, Thaïlande, Hongrie.
 - Dans le porc : Etats – Unis, Brésil grâce aux investissements bretons, Pologne, Hongrie.
 - Dans le lait : Australie, Nouvelle – Zélande, Pologne.

Dans tous les cas, le marché est extrêmement compétitif et les productions européennes de l'Europe des 15 sont progressivement poussées hors de la sphère d'approvisionnement. Leurs parts de marché peuvent être estimées dans une fourchette de 20 à 30% du total selon les produits. Ils sont en croissance lente.

- **Les produits de moyenne gamme** : Ils sont majoritairement issus des bassins de production européens de l'Europe des 15 auxquels s'adjoignent les segments les plus modernistes des agricultures polonaise et hongroise. Les produits bretons se trouvent en compétition avec :
 - Dans le porc : les Pays – Bas, l'Espagne (Catalogne, Aragon), le Sud Ouest de la France (effets connexes de l'IGP Jambon de Bayonne).
 - Dans le lait : les Pays – Bas, l'Allemagne Fédérale, dans une moindre mesure la Pologne et Hongrie grâce aux investissements allemands, néerlandais et français.
 - Dans le bovin – viande : principalement les autres régions françaises mais aussi l'Italie.

Si des signes de qualité ponctuels peuvent apparaître (de type "certification de conformité") si la traçabilité des produits est parfaitement assurée grâce à une utilisation des outils informatiques et des technologies de l'information, cet univers demeure également très concurrentiel ne serait – ce que parce qu'il a perdu des parts de marché par rapport aux produits standards et que le niveau de maturation technique est similaire au sein de l'Europe des 15. C'est une production intensive à impact environnemental à moindre intensité capitalistique basée sur le salariat. Ses parts de marché peuvent être estimées à 45 à 55% selon les produits. Ils sont en lent déclin.

- **Les produits haut de gamme** : ils sont attestés par deux mécanismes différents de garantie. Les garanties officielles mises en place par les gouvernements (France) ou par l'Union Européenne (AOP, IGP, AB), les garanties privées issues de négociations entre partenaires économiques (Agromilieu aux Pays – Bas label de type, Neuland en Allemagne...).

 - o Dans le porc : segment vacant malgré une très forte demande potentielle.
 - o Dans le lait : filière en construction avec des acquis en agriculture biologique en Allemagne, Italie, des référentiels en construction aux Pays – Bas.
 - o Dans le bovin viande : filière en structuration lente en France et en Allemagne sous label AB, des référentiels en construction en Italie (en veau lourd).

Dans tous les cas de figure ce qui les distingue c'est une recherche de valeur ajoutée par la démonstration d'un avantage comparatif territorial environnemental et des critères de désintensification rendant possible une bonne prise en compte du bien – être animal. Leurs parts de marchés peuvent être estimées à 20 – 30% selon les filières. Ils sont en croissance.

D/ Le cadre stratégique pour l'agriculture du bassin versant.

Dans un tel contexte l'agriculture bretonne choisit de miser sur les segments de moyenne et de haut – de – gamme consciente de l'impossibilité de persévérer, pour des raisons de coûts salariaux et environnementaux, dans les produits standards.

- **La présence d'un appareil de transformation industrielle interdit en effet la disparition des filières intensives**, principalement en production porcine. Celles – ci s'engagent dans la voie d'une industrialisation avec un impact nul sur le territoire (tout ce qui est produit par l'élevage part sous forme de viande ou sous forme d'amendements issus du traitement des lisiers).
- En revanche **toutes les études de marché démontrent que les produits alimentaires protégeant visiblement l'environnement et étant en cohérence avec un projet de territoire par ailleurs fortement rythmé par l'attractivité touristique se situent sur des marchés peu encombrés et en expansion.**

Cette stratégie correspond à une dualisation de la production alimentaire sur le bassin versant avec l'apparition de deux grandes familles de produits segmentés selon un critère de relation au territoire :

- D'un côté une **agriculture de type industriel** et fonctionnant selon des modalités s'apparentant aux normes de management environnemental de type ISO 14 000. L'objectif est de renforcer le contenu technologique de l'agriculture avec une forte intensité capitaliste.
- De l'autre une **agriculture liée au sol**, fortement productrice d'aménités et mesurant sa performance et son positionnement commercial par sa capacité à gérer correctement les actifs naturels (eau, paysages...)

1.1.2. L'agriculture durable sur le bassin de la Rance

L'agriculture du bassin versant de la Rance s'adapte aux stratégies de développement durable appuyées localement par une politique basée sur la valorisation des acquis environnementaux. Cette adaptation se traduit par une réorientation importante des différentes filières.

A/ La filière porcine se diversifie globalement dans deux types de modèles :

Elle ne diversifie globalement dans deux types de modèle :

- Un modèle industriel dans lequel se poursuivent les phénomènes de concentration et les efforts de rationalisation technique incluant la recherche d'une qualité intrinsèque des produits. Le modèle est caractérisé par une gestion de la qualité au sens de la norme ISO 14000, incluant une maîtrise totale des incidences environnementales et notamment la prise en charge du devenir des déchets.

Cet effort d'internalisation des coûts environnementaux se traduit par une augmentation des coûts de production qui pourraient être incomplètement compensés par les économies d'échelle. Dans ce cas deux outils complètement pourraient voir le jour :

- des exigences similaires au niveau européen, sous peine de distorsion de concurrence sur le marché interne,
- une perméabilité limitée aux importations extra-européenne du fait notamment des exigences exprimées par les transformateurs et les distributeurs sur la qualité du produit,
- Une filière liée au sol (porc sur paille ou A.B, ...) qui ne peut concerner qu'une fraction limitée de la production (à son niveau actuel) en relation avec une filière de transformation spécifique, basée sur des produits à forte image territoriale et environnementale vient compléter les productions de type industriel. Cette image s'appuie sur des cahiers des charges incluant notamment le bien-être animal, des restrictions sur le choix et la quantité de produits vétérinaires utilisés et la qualité de l'alimentation exclusivement produite sur place.

Ce scénario doit permettre globalement le maintien de la production à son niveau actuel. La conservation de la filière industrielle apparaît nécessaire pour le fonctionnement des industries agro-alimentaires en aval. Un scénario envisageant uniquement le maintien d'une filière porcine liée au sol se traduirait en effet par une réduction très forte (au delà de 50%) de la production avec des conséquences économiques et sociales graves en aval, du moins à court terme.

B/ La filière laitière

Elle évolue radicalement sous l'effet de l'ouverture des marchés, de la diminution du soutien au prix et du développement de l'éco-conditionnalité des aides directes. Ce mouvement se traduit par :

- une diminution de l'intensification (production à environ 5500 l/vache/an, chargements aux alentours de 1.2 UGB/ha). On passe de 36 500 vaches laitière à environ 27 000 sur le bassin versant,
- la généralisation des systèmes herbe, l'assolement ne comprenant qu'une part limitée (< 10%) de cultures de printemps (maïs, betteraves) et des céréales (10-20%). L'alimentation des troupeaux est basée sur le pâturage de l'herbe, la part de fourrages conservés et de concentrés diminue,
- l'adaptation de règles de fertilisation et d'épandage basée sur la valorisation optimale des effluents stockés par compostage et le recours minimal aux apports extérieurs d'azote (moyenne aux alentours de 50 kg N /ha).

Globalement, l'évolution envisagée est donc très importante et se traduit par une diminution de moitié de la production laitière du bassin versant. Cette évolution ne peut se concevoir sans la recherche d'une plus-value :

- au niveau de l'exploitation agricole par l'augmentation des aides directes qui globalement compense la diminution des soutiens des prix et par la recherche d'une meilleure valorisation des produits grâce à une réelle certification environnementale,
- au niveau de la filière par une nouvelle stratégie commerciale axée sur les produits élaborés et certifiés plus que sur une production de masse (poudre de lait).

La faisabilité à court terme de ce scénario apparaît délicate du fait de ses conséquences sur la filière de transformation et compte-tenu de sa spécialisation actuelle sur des produits à faible valeur ajoutée. Il apparaît cependant difficile d'envisager le maintien d'une production laitière intensive compatible avec les objectifs environnementaux ambitieux sauf à imaginer une évolution industrielle similaire à celle de la filière porcine. Cette évolution apparaît difficilement envisageable au plan technique (élevage laitiers hors sol) et socio-économique. La logique de fonctionnement des systèmes actuels étant fortement ancrée dans un modèle d'exploitation familiale.

- **la filière avicole**, marginale actuellement sur le bassin versant, est considérée comme complètement sinistrée. De moins en moins compétitive sur le marché mondial de production de masse. Elle peut difficilement assurer techniquement et commercialement le virage vers des productions de qualité du fait de la concurrence par d'autres zones de production française de notoriété plus ancienne.

- **les productions légumières** se réorganisent complètement à la suite de leurs difficultés actuelles selon les axes stratégiques suivants :
 - o l'amélioration de la performance environnementale (réduction des impacts sur l'eau, des consommations d'intrants, maîtrise des déchets ...) en réponse aux cahiers des charges imposés par les distributeurs
 - o un meilleur positionnement commercial lié à cette performance environnementale, à la qualité des produits et à l'image du territoire
 - o la diversification des productions et la diversification des filières incluant le développement des filières courtes à destination des agglomérations locales et de l'agglomération rennaise, à la fois auprès des particuliers et des collectivités locales (marchés captifs)

Globalement, la production légumière continue à diminuer mais plus lentement et sécurise son devenir à moyen terme, avec également l'espoir d'une valeur ajoutée nettement meilleure.

1.1.3. La modification des pratiques par l'innovation sociale

Outre les méthodes classiques de conciliation du couple agriculture – environnement, le scénario 2 admet que se crée un consensus autour de la valeur à accorder au territoire. Dans une telle configuration, un nouveau corpus juridique amène des évolutions significatives :

- Du point de vue de la décentralisation, un renforcement de la régionalisation admet que les collectivités territoriales soient dotées d'un « *droit d'expérimentation* » leur permettant de mettre en œuvre des formules innovantes d'organisation de l'espace et d'action sur des sujets d'intérêt public,
- Du point de vue de la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques, l'Union Européenne, dans ses efforts pour promouvoir le développement durable, promeut une politique d'achats éthiques permettant de diriger la commande publique vers des produits ayant explicitement comme objectif de favoriser la protection des actifs naturels.
- Par ailleurs, sous la pression de l'Allemagne notamment, l'Union Européenne parvient à renforcer les dérogations aux règles de concurrence sur des critères environnementaux (« boîte verte » de l'OMC). A cet effet, le FEOGA – Orientation est significativement renforcé au détriment du FEOGA – Garantie et comporte une série de possibilités de transferts financiers évoluant sous règles éco – conditionnelles.

A/ La notion de qualité environnementale par la construction sociale

Dans une telle optique les collectivités territoriales et la profession agricole conviennent qu'il existe un terrain d'entente : la gestion durable du territoire. Les premières constatent qu'elles contrôlent des parts de marché de biens agro – alimentaires :

- les communes en ce qui concerne les écoles maternelles et primaires,
- les Conseil Généraux en ce qui concerne les collèges et les lycées,
- le Conseil Régional en ce qui concerne les aides diverses à la restauration collective.

Par ailleurs il existe de nombreux établissements (cantines du personnel municipal, des services de l'Etat, maisons de repos...) qui sont inclus dans la sphère publique et qui sont soumis au code des marchés. Ce dernier, depuis la réforme de 2001, permet l'achat de biens ayant comme finalité de protéger l'environnement.

De fait, comme pour la Charte pour l'agriculture pérenne et signée au cours de l'année 2001 – 2002, la méthode consiste à réunir tous les acteurs⁸ autour de la table de négociation afin de définir une méthode d'amélioration d'un cahier des charges ayant comme fonction de protéger *réellement* la ressource.

Cette méthode a quatre finalités :

- Environnementaux car l'objectif n'est pas de réaliser des améliorations à la marge mais bien de permettre la fondation de nouvelles pratiques et une parfaite transparence des itinéraires techniques.
- Economiques car l'objectif est de rémunérer plus justement les efforts consentis par l'amont agricole en gommant des intermédiaires et en favorisant des circuits courts.
- Organisationnels et techniques car l'objectif est de favoriser l'innovation en agriculture et une dynamique d'amélioration permanente des pratiques.
- Stratégiques car il s'agit de refonder le modèle agricole breton pour le mettre à l'abri des effets des négociations internationales, en le faisant jouer de pair avec son territoire tout en favorisant un consensus large.

B/ Eléments de mode opératoire.

Ce type de pilotage fin des politiques publiques environnementales sous – entend un séquençage rigoureux des éléments de méthodes qui pourrait prendre la forme suivante :

- Une première étape consiste à se fixer des objectifs par une connaissance approfondie du territoire et de ses impératifs de gestion. Il s'agit de définir les enjeux environnementaux et économiques des pratiques agricoles en intégrant à la fois :

⁸ Filières agro – alimentaires, collectivités, associations de défense de l'environnement, de consommateurs, de parents d'élèves, syndicats d'eau, services de l'Etat...

- La connaissance du bassin de production disponible et les types d'altération (couples type de production / type de pollution).
 - La connaissance des caractéristiques des milieux naturels.
 - La connaissance des marchés contrôlés par les collectivités acheteuses d'eau.
 - La définition des règles du jeu à la négociation.
 - Le repérage des marges de manœuvre dans l'amélioration des pratiques.
- Dans un telle configuration, qui s'applique à l'agriculture liée au sol, la méthode consiste ensuite à sélectionner une filière ayant deux caractéristiques :
- Une contribution déterminante à la gestion du territoire et des marges de manœuvre techniques.
 - Une importance significative en termes numérique afin de mettre sur la voie du changement une part non – négligeable de la population agricole.
- L'objectif est ensuite, par la concertation pluri – partenariale, de parvenir à un cahier des charges négociable à la hausse selon un rythme pré – établi conventionnellement (par exemple tous les deux ans) ayant comme fonction de :
- Satisfaire à des objectifs environnementaux de garantie de la protection de l'eau (logique d'acteur syndicat des eaux, associations).
 - Satisfaire à des objectifs économiques de garantie du revenu pour les exploitants les préservant des effets de la libéralisation des échanges (logique d'acteur amont agricole et industries de transformation).
 - Satisfaire à des objectifs réglementaires de mise en ligne de moyens manifestes pour atteindre un bon état de qualité (logique d'acteur Etat et Europe).
 - Satisfaire à des objectifs politiques de création de lieux de dialogue et d'échanges (logique d'acteur société civile et représentants).

Ce type d'approche sur les « marchés captifs » des collectivités est susceptible d'être mise directement en œuvre pour l'agriculture biologique qui peut faire partie du cahier des charges des acheteurs publics.

Dans le domaine de la mise en place d'un agriculture « éco – compatible⁹ » on présagera qu'il est possible de privilégier une série de fermes – pilote dont le nombre reste à définir en fonction de la capacité d'absorption par le marché local.

⁹ C'est à dire capable de répondre à des clauses de garantie à terme de la qualité de la ressource et de bonne santé des milieux.

C/ Les publics – cible

Comme il a été mentionné, l'amorce et le pilotage est constitué par les marchés captifs des collectivités territoriales. Il convient néanmoins d'en étendre le périmètre de marché par le biais de la mise en œuvre de circuits courts sur les marchés privés ayant comme objectif de réduire autant que faire se peut les coûts de commercialisation. Trois axes d'accès complémentaires au marché libre peuvent être suggérés :

- La vente dans les grandes surfaces du périmètre, notamment celles qui sont situées sur la façade littorale et qui concentrent une bonne partie de la clientèle.
- La création de marchés destinés à approvisionner la population touristique, notamment dans les principales stations balnéaires.
- La création de réseau d'approvisionnement de l'ensemble des modalités d'accueil touristiques : hébergements touristiques groupés (hôtels, restaurants, centres de vacances divers) et individuels (système de paniers optionnel à la location de gîtes ou à l'occupation de résidences secondaires).

Ce système ne peut répondre à lui seul aux enjeux du bassin versant de la Rance. On soulignera néanmoins que sa mise en œuvre est susceptible de :

- mobiliser les acteurs et créer une culture de territoire - projet,
- réduire les conflits, notamment entre le tourisme et la production agricole,
- restaurer dans un sens positif l'image de l'agriculture locale,
- renforcer les maillages sociaux par la création de lieux d'échange et de dialogue.

En synthèse de ce tableau d'une agriculture durable sur le bassin de la Rance tel qu'il est possible de l'imaginer, il faut insister sur les difficultés de transition et sur le nombre important de facteurs extérieurs au bassin versant qui peuvent déterminer la faisabilité d'un tel scénario et notamment le développement et la portée de l'éco-conditionnalité des aides publiques à l'agriculture. Globalement, le schéma décrit conduit à :

- une diminution globale de la production agricole en terme de chiffre d'affaires
- une amélioration du revenu agricole et de la valeur ajoutée de l'agriculture et des industries de transformation en aval.

1.1.4. Les Résultats en termes de chiffre d'affaires de l'amont agricole

Les deux axes complémentaires (marché ouvert et marchés captifs) permettent d'escompter une modification radicale du positionnement stratégique de l'agriculture bretonne avec une recherche de segments de marché la mettant à l'abri d'une compétition européenne et mondiale, difficile à soutenir. Ce positionnement lui permet en outre de concilier une partie de la demande sociale concernant le respect de l'environnement. Il n'est toutefois pas insensible sur le chiffre d'affaires des différentes productions.

L'évaluation du chiffre d'affaires de l'agriculture dans ce scénario amène aux estimations suivantes :

- production laitière : 55 M€
- production de viande bovine : 20 M€
- production de viande porcine : 100 M€
- production légumière : 8 M€
- production volaille : ε
- autres productions végétales : 50 M€
- primes diverses : 30 M€

soit un total d'environ 260 M€ qui représente une baisse d'environ 20% par rapport à la situation actuelle.

1.2. Les industries agro-alimentaires

Si dans le premier scénario, il était possible de déterminer que les IAA présentes sur le périmètre du SAGE Rance ne seraient que marginalement concernées par la modification des pressions sur l'environnement, il semble qu'au cours du scénario 2 il faille reconsidérer cette optique.

1.2.1. Les données stratégiques

Les données fondamentales des filières agro – alimentaires évoluent sur plusieurs angles d'analyse conférant au système productif local un positionnement original et fortement en prise sur les choix des segments les plus exigeants de la consommation européenne.

A/ Une modification de la relation au territoire

Dans ce scénario en effet le type de gestion du territoire évolue significativement :

- Du point de vue de la relation du couple agriculture – environnement les principales modifications concernent la forme prise par la relation qu'entretiennent amont agricole et territoire avec un phénomène de dualisation :
 - D'un côté une agriculture intensive est dirigée vers des pratiques qui la mettent totalement hors – sol. Elle s'apparente de manière croissante à une agriculture industrielle au moyen d'un nombre restreint de grands ateliers.
 - De l'autre, il est promu une approche des pratiques qui met en cohérence une agriculture familiale avec les impératifs environnementaux du territoire.
- Ces deux politiques qui doivent s'inscrire en complémentarité l'un de l'autre sous – entendent deux types dissemblables de relation au territoire :
 - Pour l'agriculture la plus intensive l'objectif est de la rendre la plus adaptée que possible aux critères d'homogénéité, de sûreté et de régularité avec des critères de contrôle et de traçabilité ayant recours aux technologies informatiques. Dans cette stratégie, il s'agit bien de fournir des tonnages de « minerais naturels » vers la transformation. Le potentiel de production demeure intact avec toutefois un recours aux instruments de contrôle de la qualité de type industriel. La relation au territoire d'origine est absente. Il n'y a ni altération ni référence explicite à une provenance ou une origine géographique.
 - Pour l'agriculture liée au sol en revanche, il s'agit de démontrer que *la qualité de la gestion du territoire atteste de la qualité intrinsèque des produits*. A cet effet, l'agriculture liée au sol profite de ses orientations pour

créer des aménités naturelles (protection de l'eau mais aussi reconstitution du maillage bocager, création de chemins de randonnée...). En somme à la création de valeur ajoutée à l'amont s'adjoint amélioration qualitative de la gestion du territoire. Celui – ci devient un vecteur de commercialisation.

B/ La valorisation du territoire dans la stratégie d'accès au marché

Cette stratégie a comme finalité d'être mise à profit par les industries agro – alimentaires qui collectent et transforment le minerai naturel. L'objectif des filières est en effet de créer un avantage comparatif basé sur la qualité du territoire et qui est intégré aux techniques de vente. L'espace de production est présenté comme un lieu d'authenticité permettant de fournir des produits qui sont d'autant plus sains qu'ils ont la faculté de préserver l'environnement.

- A l'appui de cette orientation stratégique, les filières agro – alimentaires valorisent d'autant plus la provenance des produits que :
 - o Le territoire peut présenter un bilan environnemental flatteur,
 - o Le territoire peut être mis en scène dans les stratégies de vente,
 - o Le périmètre connaît une expansion touristique conséquente.

- Du point de vue de sa signification – marché, ce positionnement amène également une série de modifications significatives :
 - o Les industries prolongent les efforts fournis à l'amont par des signes distinctifs de qualité.
 - o La valeur ajoutée est systématiquement recherchée et aisément construite.
 - o La vulnérabilité à aléa international ou européen est réduite car le positionnement des produits correspond aux segments les plus haut – de – gamme de la consommation européenne.
 - o Enfin d'un point de vue stratégique, peu de zones géographiques concurrentes parviennent à se hisser au niveau du bassin de production local.

La valorisation de ces efforts passe par des initiatives originales de mise en œuvre de circuits courts.

1.2.2. Les impacts sur les industries locales

Cette option correspond à une hypothèse haute pour l'avenir des filières agro – alimentaires sur le bassin versant de la Rance et répond à une mutation de fond de l'univers de la production de biens alimentaires en Bretagne. On escomptera qu'aux signes distinctifs de qualité (ISO 14 000, IGP, AB ou autre) correspondra une parfaite maîtrise des process industriels permettant de créer un *continuum* – *qualité* amont – aval.

Plus pratiquement les productions du bassin versant de la Rance évoluent et sont identifiées par des marques propres qui se retrouvent en tant que tel dans les linéaires. Les marques distributeurs peuvent constituer un fond de portefeuille commercial, il n'en demeure pas moins

que l'origine ou la provenance est jugée suffisamment forte pour être revendiquée auprès des consommateurs.

De fait, les perspectives de développement des filières industrielles sont réelles surtout que la qualité de l'eau qui entre dans les process satisfait sans problème aux exigences légales, il n'y a aucun risque d'accident sanitaire. Les impacts s'enregistrent donc tant sur le bassin aujourd'hui présent que dans une perspective d'extension d'activités.

A/ Impacts sur le bassin de production existant

commentaires entreprises	Types de produits	Clientèle	Effets du scénario 1
Kerméné	Viandes, charcuterie	GMS (Leclerc) Consommateurs.	Bénéfiques , possibilité de développer des signes de qualité et de revendiquer une origine territoriale. Stabilité de l'approvisionnement en matière première.
Bouchers de Tinténiac	Viandes	Traditionnel, superettes. Consommateurs.	Très bénéfiques , possibilité de développer des signes de qualité et de revendiquer une origine territoriale. Stabilité de l'approvisionnement en matière première.
Coopérative de Broons	Agro - fournitures	Exploitants	Mutation du métier , remise en cause des modalités de fonctionnement, forte baisse des ventes d'intrants mais recours au conseil et à la technologie pour le suivi des pratiques.
Ets Lechevestrier	Agro - fournitures	Exploitants	Problématiques car effondrement de la consommation d'intrants et de produits intermédiaires.
Calcialiment	Agro - fournitures	Exploitants	Problématiques car effondrement de la consommation d'intrants et de produits intermédiaires.
Physan	Agro - fournitures	Exploitants	Problématiques car effondrement de la consommation d'intrants et de produits intermédiaires.
Timac	Agro - fournitures	Exploitants	Problématiques car effondrement de la consommation d'intrants et de produits intermédiaires.
Ensemble de la filière pâtisserie : Bretel Galett, Gavottes de Dinan, Galettes de Pleudihen, Craquelins C. Margely, Galettes de Saint - Malo, Craquelins du chat noir, Minoterie H. Collin	Spécialités locales réalisées selon des méthodes artisanales ou semi industrielles.	Consommateurs mais aussi touristes en saison.	Très bénéfiques sous un angle d'extension du bassin de consommation touristique et d'une excellente image de marque du territoire.
Fumaisons de Trivagou	Transformation charcutière	GMS, commerce traditionnel	Très bénéfiques , possibilité de développer des signes de qualité et de revendiquer une origine territoriale. Stabilité de l'approvisionnement en matière première.
Charcuterie de Brocéliande	Transformation charcutière.	GMS essentiellement.	Très bénéfiques , possibilité de développer des signes de qualité et de revendiquer une origine territoriale. Stabilité de l'approvisionnement en matière première.
SA Lebreton	Transformation	Commerce	Très bénéfiques , possibilité de

	charcutière	traditionnel	développer des signes de qualité et de revendiquer une origine territoriale. Stabilité de l'approvisionnement en matière première.
Laiterie de Saint – Malo	Transformation du lait	GMS, commerce traditionnel.	Très bénéfiques , possibilité de développer des signes de qualité et de revendiquer une origine territoriale. Stabilité de l'approvisionnement en matière première.
Coopérative des Céliers	Fabrication de boissons.	GMS, commerce traditionnel.	Très bénéfiques sous un angle d'extension du bassin de consommation touristique et d'une excellente image de marque du territoire..
Traitement industriel des produits alimentaires.	Process de garantie – hygiène des produits.	Autres IAA	Sensible , secteur tendanciellement porteur quelque soit le type de développement, accroissement des modalités de contrôle des produits.

Ce scénario est largement profitable au bassin de production local existant :

- Les métiers de la viande (abattage et charcuterie) s'éloignent d'un positionnement banal, traditionnel en Bretagne, pour axer leur intervention sur des segments haut – de – gamme fortement identifiés territorialement. Cette segmentation ne correspond pas à une disparition des marques distributeurs qui peuvent parfaitement intégrer des signes de qualité (cas de Carrefour avec sa Filière Qualité ou d'Auchan avec Reflet de France). Dans ce cas les outils industriels contribuent à l'image de marque de l'enseigne et à la captation de parts de marché plus rémunératrices.
- Les métiers de la pâtisserie et la fabrication de boissons (cidre) connaissent également une pente favorable. Le bassin de clientèle de proximité s'étend tendanciellement (accroissement de la fréquentation touristique) et la zone de production est parfaitement identifiée comme un atout de commercialisation.
- Un raisonnement identique peut être opéré pour l'industrie laitière avec une montée en gamme pour la Laiterie de Saint – Malo. Cette société qui a déjà un positionnement astucieux, voit son projet stratégique conforté par le développement de lignes fortement labellisées et par une revendication de son origine territoriale.

Un bilan moins flatteur doit néanmoins être souligné pour les firmes commercialisant des intrants :

- La liaison de l'agriculture au sol la force à réduire la part de produits intermédiaires et justifie un tassement des achats de produits phytosanitaires, semences industrielles et autres produits chimiques.
- Une profonde évolution se fait jour et porte sur une augmentation très significative de la technicité des exploitants. Le budget « intrants et consommations

intermédiaires » diminue au profit des formations et d'un renforcement des compétences agronomiques.

Enfin l'entreprise de traitement des produits alimentaires se trouve sur une pente favorable, notamment si elle sait faire évoluer son métier sur des tâches de certification, de définition de la mise en œuvre de la traçabilité et des prestations en termes de vérification de la compatibilité des produits avec les exigences de cahiers des charges rigoureux qui deviennent la norme sur le bassin versant.

B/ Les voies d'extension possibles

Parallèlement, il est envisageable d'estimer comme *très probable* une extension du bassin de transformation agro – alimentaire grâce aux bénéfices tirés des nouvelles modalités de développement.

- Grâce à l'accroissement des flux courts, la mutation de l'appareil industriel cherche à satisfaire un objectif de fourniture de bien semi – transformés pour les différentes modalités de restauration collective en même temps qu'elle se spécialise dans la confection de plats cuisinés pour répondre à la demande des restaurateurs de la façade littorale qui font face à une demande croissante en produits « authentiques du terroir ».
- Le positionnement « terroir – qualité » rend possible et opportun un étirement vers l'aval de la transformation alimentaire. Ce qui est recherché c'est une transformation élaborée sur place du minerai naturel sur le segment des plats préparés dans une optique de satisfaction d'une demande européenne urbaine.
- L'excellente qualité des intrants (eau industrielle, produits de l'amont productif) permet de définir des lignes de produits évoluant sur les segments haut – de – gamme dotées de label et à forte valeur ajoutée.

Ce type de stratégie territoriale profite essentiellement :

- Aux filières animales avec l'apparition d'entreprises confectionnant des plats cuisinés.
- Aux filières de transformation laitières avec un parti pris de proposition de produits de plus en plus élaborés.

De fait, des entreprises de type Binic Gastronomie (baby food en plat préparé) ou Stalaven (plats cuisinés) ou Coralys (site de production en ISO 14 000) sont susceptibles de s'installer localement et de venir intégrer l'excellente image du territoire dans leur stratégie de commercialisation.

1.3. Le tourisme

La qualité globale du territoire impliquée par ce scénario admet que l'ensemble des facteurs de développement de l'activité touristique bénéficie de conditions extrêmement favorables.

Les efforts produits par les politiques publiques de gestion des actifs naturels permettent en effet d'escompter que la Bretagne et le bassin versant de la Rance ne connaissent plus de tensions environnementales. La voie est libre pour le développement d'une activité touristique qui cherche à valoriser les atouts territoriaux et est parfaitement en phase avec la demande européenne.

A/ D'un point de vue commercial

L'espace fait l'objet d'un positionnement identique à celui de la côte Sud de l'Angleterre et des parties les plus touristiques de la Cornouaille (Cornwall) :

- une forte implication des collectivités dans la préservation des paysages,
- une certaine propension à patrimonialiser l'espace,
- une recherche de développement de l'économie touristique.

Dans un tel contexte, les campagnes de communication des offices de tourisme, des organismes départementaux et régionaux développent des messages liés à des avantages comparatifs bretons :

- une relative proximité avec les grands bassins de clientèle, qu'elle soit française ou européenne (principalement les îles britanniques mais aussi le Benelux et la RFA),
- une homogénéité dans la qualité de l'offre qui peut s'appuyer sur deux pivots, à la fois littoral et rural,
- une authenticité dans la proposition commerciale reposant par ailleurs sur une excellent niveau d'équipement en services, c'est la conciliation entre tradition et modernité.

En somme, du point de vue de l'activité touristique, une stratégie réfléchie de valorisation de l'espace cherche à maximiser les revenus des opérateurs et les injections dans le tissu local. Il ne s'agit pas d'accroître de manière irréfléchie le potentiel d'accueil de l'espace mais d'en envisager une extension mesurée tout en allant chercher les clientèles les plus exigeantes et celles les plus susceptibles de remplir l'avant et l'arrière – saisons. Cette politique a des effets tant sur le nombre de lits disponibles que sur les dépenses quotidiennes des touristes ou le taux de remplissage des équipements.

B/ Les effets sur le potentiel d'accueil

Globalement le potentiel d'accueil s'accroît de 17% selon des modalités qui prennent acte de la physionomie particulière des équipements, des marges de manœuvre et de l'espace disponible.

- Les villes de Dinard et de Saint – Malo, déjà bien équipées et disposant de marges de manœuvre plus réduites voient leur potentiel s'accroître respectivement de 12 et 11%. Dans ces deux villes en effet, l'augmentation des prix des résidences secondaires limite naturellement une extension de ce type d'hébergement. D'autre part, dotées d'un parc hôtelier déjà important, la stratégie visée est plus une montée en gamme des prestations qu'une stratégie quantitative ayant comme effet d'élargir le parc. Les hébergements de groupes pour lesquels le parc d'équipement est notoirement sous – densitaire double néanmoins alors que Dinard se dote d'un port de plaisance pour répondre à une demande en bonne partie britannique.
- Les autres périmètres géographiques qui ne sont pas limités par une pénurie relative d'espace voient leur potentiel d'accueil s'accroître de 18 à 21%. Dans le secteur des lits marchands le potentiel augmente de 30% avec, là encore une recherche qualitative de clientèle de préférence à une intensification de l'accueil. Ce qui est recherché est bien une propension moyenne à dépenser de préférence à une multiplication des hébergements bas – de – gamme.

Du point de vue de la catégorie des hébergements la prime revient aux modalités d'accueil marchandes.

- Les hôtels, les meublés et les campings voient leur potentiel s'accroître de 15% à Dinard et Saint – Malo, de 30% dans les autres périmètres touristiques.
- Les hébergements de groupes, traditionnellement peu aptes à satisfaire la demande augmentent leur potentiel de 50%.
- Les gîtes augmentent leur périmètre de marché de 15% à Dinard (il n'y en a toujours pas à Saint – Malo qui ne satisfait pas à ce type d'accueil de par sa caractéristique urbaine) et de 30% dans les territoires plus ruraux.
- Enfin les résidences secondaires voient leur extension limitée à 13% en global (la progression la plus restreinte) sous l'effet d'une application volontairement très stricte de la Loi Littoral qui encourage un report de la pression vers l'intérieur des terres.

Potentiel d'accueil exprimé en lits touristiques

	Hôtels	Meubles	Campings	Heberg. groupes	Pontons plaisance	Gîtes	Rés. secondaires	Total M/NM
Saint Malo	4 990	2 384	3 144	248	390	-	27 100	M : 12 935
variation	5738 (+15%)	2742 (+15%)	3615 (+15%)	372 (+50%)	468 (+20%)		29 810 (+10%)	Total : 42 745(+11,7%) NM : 29 810
Dinard	1 506	460	587	455	-	856	20 935	M : 4 827
variation	1 675 (+15%)	529 (+15%)	675 (+15%)	682 (+50%)	300	984 (+15%)	23 028 (+10%)	Total : 27 855 (+12,3%) NM : 23 028
Dinan	2 847	931	15 517	1 214	-	1 165	50 670	M : 28 418
variation	3 701 (+30%)	1 210 (+30%)	20 172 (+30%)	1 821 (+50%)		1 514 (+30%)	58 270 (+15%)	Total : 86 688 (+19,2%) NM : 58 270
CERF	960	551	4 680	353	-	92	22 480	M : 8 697
variation	1 248 (+30%)	716 (+30%)	6 084 (+30%)	529 (+50%)		120 (+30%)	25 852 (+15%)	Total : 34 549 (+18,6%) NM : 25 852
Bretagne Romantique	2 077	597	6 735	127	-	1 299	16 456	M : 14 109
variation	2 700 (30%)	776 (30%)	8 755 (30%)	190 (+50%)		1 688 (+30%)	18 924 (+15%)	Total : 33 033 (+21%) NM : 18 924
Total	12 380	4 923	30 663	2 397	390	3 412	137 641	M : 68 987
variation	15 044 (+21,5%)	5 973 (+21,3%)	39 301 (+29,3%)	3 595 (+50%)	768 (+97%)	4 306 (+26,2%)	155 884 (+13%)	Total : 224 871 (+17,2%) NM : 155 884

M : marchands, NM : non marchands

Cette politique d'accueil fait néanmoins apparaître des difficultés ponctuelles qui ne doivent pas être passées sous silence :

- **L'obligation d'avoir une politique de protection des sites exemplaire avec une intervention vigoureuse sur tous les types d'investissement du littoral ne respectant pas la loi.**
- Une augmentation tendancielle des prix de l'immobilier qui rend difficile l'acquisition de résidences secondaires par les classes moyennes bretonnes.
- L'obligation pour les municipalités de se doter d'une politique substantielle du logement à prix réduit pour les habitants et notamment les jeunes actifs (OPAH, extension du parc HLM).

C/ Les effets sur la composition et les dépenses de la population touristique

La zone du SAGE Rance devient un lieu de vacances privilégiée essentiellement pour une population anglaise qui voit son système de gestion du territoire littoral s'implanter sur le continent (certaine patrimonialisation de l'espace, bon niveau de services à la population, accueil polyglote..). Un effort de formation important des professionnels du tourisme est engagé, il passe par :

- une généralisation de l'accueil dans les principales langues de l'U.E. (anglais, allemand, plus marginalement italien et espagnol),
- une généralisation de l'utilisation des technologies de l'information notamment dans un but publicitaire et dans le domaine de la centralisation des réservations,
- une excellente coordination entre les différentes structures touristiques permettant de capter et garder la clientèle,
- la multiplication d'événements culturels (de type « Etonnants Voyageurs » ou Festival du film britannique) en amorce ou en conclusion de saison.

La part de la clientèle étrangère passe de 30 à 40% alors que les sommes dépensées quotidiennement par les touristes passe de :

- 22,4 euros par personne et par jour à 32 euros pour les touristes français (+40%).
- 38 euros par personne et par jour à 50 euros pour les touristes étrangers (+30%)

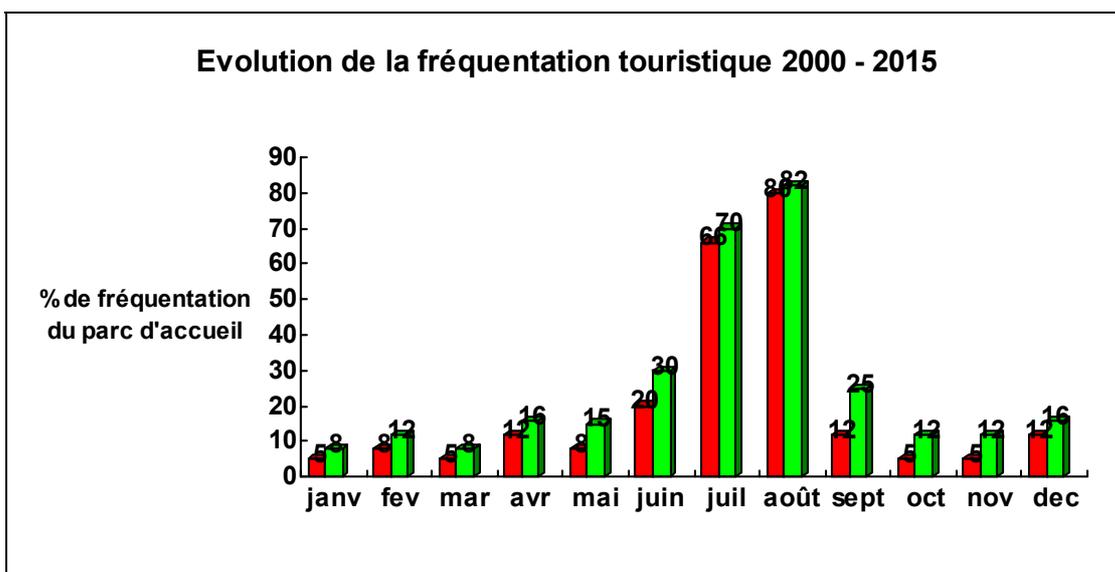
On soulignera que cette augmentation n'est pas uniquement due à un accroissement des prix – notamment des locations – mais aussi à une multiplication des usages de l'espace. On gagera qu'une gestion durable des actifs naturels permettra de multiplier les produits touristiques (nautisme, plongée, pêche – promenade, randonnée équestre, culture, événements, consommation de produits locaux...) et d'accélérer la rotation des liquidités à l'échelon local.

D/ Les effets sur la fréquentation

La stratégie déployée par les opérateurs touristiques recherche une extension de la saison sur l'ensemble de l'année. Les effets de cette politique sont réduits durant les mois les plus froids et pluvieux. Ils sont en revanche sensibles à partir d'avril puis à l'automne :

- janvier, mars : 5 à 8 %
- février, novembre : 8 à 12 %
- avril, décembre : 12 à 16 %
- mai : 8 à 15%
- juin : 20 à 30%
- juillet : 66 à 70%
- août : 80 à 82%
- septembre : 12 à 25%
- octobre : 5 à 12%

La politique d'accueil vise donc à segmenter les campagnes de communication en fonction des périodes de prise de congés ou de déplacements des différentes populations touristiques. L'objectif est explicitement de rechercher une meilleure rentabilisation des investissements consentis pour augmenter le niveau qualitatif général du parc.



E/ Projection sur la fréquentation touristique à horizon 15 ans

Il existe maintenant suffisamment d'information pour effectuer la projection sur l'ensemble des agrégats de la sphère touristique et on consultera le tableau joint.

Le calcul intègre les données nécessaires, c'est à dire :

- le nouveau potentiel d'accueil,
- la fréquentation calculée mois par mois,
- les sommes injectées dans l'économie locale par touriste / jour et selon leur origine.

En procédant à un calcul arithmétique comparable à celui utilisé au cours de l'exploration du premier scénario, il est possible de parvenir à une somme de 713 millions d'euros représentant la totalité du chiffre d'affaires touristique en période annuelle.

Les chiffres mis en évidence, et qui sont des estimations raisonnables si on considère que l'on effectue une projection sur une échelle de 10 – 15 ans, permettent en outre d'escompter les impacts suivants sur l'emploi sachant qu'il faut :

- 91 584 euros pour créer un emploi en moyenne annuelle,
 - 38 274 euros pour créer un poste en haute saison.
- **emplois en moyenne annuelle : 7 785 soit un gain de 4 147 emplois,**
 - **emplois en haute saison : 18 628 soit un gain de 9 921 emplois.**

1.4. La conchyliculture

L'amélioration de la qualité générale du milieu marin permet de s'affranchir des problèmes de contamination bactérienne et de limiter les proliférations de micro-algues toxiques (les conditions d'une disparition complète de ces algues ne sont aujourd'hui pas connues). Cette qualité permet alors le développement d'activités aquacoles et notamment ostréicoles sans besoin de traitement complémentaires des produits.

On peut imaginer également un renforcement de l'image commerciale de ces produits en relation avec la qualité attestée du milieu.

La quantification d'un tel développement reste évidemment hypothétique en relation en particulier avec l'occupation de l'espace estuarien (compétition entre tourisme et nautisme d'une part et conchyliculture d'autre part). La reconquête de la qualité du milieu se traduit néanmoins par la restauration d'une ressource et d'un potentiel de développement.

A cet égard, on peut recommander la mise en œuvre de mécanismes de concertation permettant de déboucher sur des arbitrages non conflictuels dans le partage à l'estran entre tourisme et conchyliculture.

2. EFFET DES PLANS ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE

2.1. Les plans et programmes à vocation agricole

A/ Programmes réglementaires

Le cadre réglementaire décrit dans le scénario traditionnel continuera à s'appliquer. Les conditions d'évolution des activités agricoles vont cependant modifier leur portée :

- **la gestion des installations classées d'élevage porcin se rapprochera de plus en plus de la gestion des installations classées industrielles**, notamment en ce qui concerne les risques environnementaux. La généralisation des procédures de qualité dans ces équipements industriels d'élevage participe à la réduction de ces risques.

Il s'avère néanmoins que le maintien de ces activités industrielles d'élevage dans ce scénario, constitue un risque accru de développement non durable. Il est justifié, à l'échelle régionale, par les besoins de la filière de transformation aval, actuellement essentiellement formatée sur des productions de masse (découpe première et seconde transformations).

- **l'application de la directive nitrates s'avère facilitée** par la réduction globale de la charge maximale et la gestion spécifique (par valorisation extérieure et/ou élimination) de l'ensemble des sous-produits de la filière industrielle porcine. La densité d'effluents agricoles valorisés localement s'établit à 100-110 kg N/ha les zones d'excédents structurels disparaissent. La disparition de ces contraintes (et la baisse de la pression foncière du fait de la diminution des besoins d'épandage) facilite les reprises d'exploitation et l'installation de jeunes agriculteurs.
- les dispositifs de résorption sont étendus à toute la filière industrielle porcine. La normalisation des dispositifs de traitement permet d'assurer leur fiabilité (mais n'élimine pas tout risque d'accident). Le scénario inclut l'internalisation des coûts. Le réalisme de cette disposition est largement dépendant du contexte européen d'évolution de la filière.

B/ Programmes incitatifs

Le **programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole reste indispensable** dans ce scénario. Les modalités de financement favorisent les filières de valorisation des déjections par compostage pour les rendre compatibles avec l'extension des prairies.

En parallèle à l'évolution des pratiques dans les systèmes laitiers et notamment des engagements contractuels liés à la certification, **un programme systématique**

d'aménagement de l'espace est mis en œuvre à l'échelle de chaque sous-bassin. Ce programme élaboré en concertation avec les exploitants et les élus locaux est établi en cohérence avec le **Plan Local d'Urbanisme**. Il vise à compléter l'évolution des pratiques agricoles (diminution des apports organiques et minéraux, extension des prairies adaptation des rotations pour éliminer les sols nus en hiver) par la **restauration des éléments du paysage susceptibles de limiter le transfert des pollutions résiduelles**. Le schéma qui en découle détermine le maillage bocager, l'implantation des bandes enherbées pour les parcelles en rotation en bordure de cours d'eau, les zones humides à maintenir ou à restaurer. Les priorités de mise en œuvre de ce schéma concernent le bassin versant des principales retenues et notamment le bassin du Frémur. L'objectif particulier est alors de réduire le plus possible les transferts de phosphore agricole diffus dus à l'enrichissement des sols.

On peut signaler également qu'à de tels schémas incluant la restauration du bocage pourront être associées des filières de valorisation énergétique des sous-produits (filière énergie-bois avec des réalisations récentes en Ille et Vilaine).

Le coût de ce programme d'aménagement de l'espace peut être estimé sur les bases suivantes :

- élaboration des schémas : 10-15 €/ha, soit globalement environ 1 M€,
- travaux d'aménagement : sur la base d'environ 50 ml/ha de haie à planter environ 8 à 10 M€ sur l'ensemble du bassin versant (base : 2 €/ml).

L'évolution des pratiques agricoles permet par ailleurs de limiter l'ampleur des programmes d'actions spécifiques aux bassins versants des retenues AEP. L'effet d'accompagnement technique des évolutions dans les pratiques agricoles est essentiellement assuré par l'encadrement des politiques de filières (certification, CTE filières) et par l'accompagnement des mesures agri-environnementales ou des CTE collectifs spécifiques.

2.2. Les programmes d'assainissement

Le schéma tendanciel inclut déjà la poursuite des efforts engagés dans l'amélioration des infrastructures d'assainissement, notamment dans l'amélioration des traitements.

La spécificité de ce scénario réside dans **la prise en compte d'efforts plus importants dans l'objectif d'une bonne qualité bactérienne des eaux de l'estuaire interne de la Rance**. Cet enjeu concerne une vingtaine de communes entre la Richardais et Dinan, soit environ 40 000 habitants permanents et 10 000 habitants saisonniers. 80 % de cette population sont considérés comme relevant de l'assainissement collectif.

Les spécificités liées à l'amélioration de la qualité bactérienne concernent essentiellement la **sécurité de collecte** quelles que soient les conditions météorologiques et la saison pour l'assainissement collectif, et la réhabilitation des assainissements autonomes déficients et polluants. L'estimation du coût des actions spécifiques est basée sur les hypothèses suivantes :

- réhabilitation d'environ 5 % du linéaire de réseau, soit 100 km (coût estimatif : 100 €/ml),
- réhabilitation des branchements (environ 20 %) incluant la détection préalable des anomalies (tests à la fumée et au colorant), soit environ 1 200 branchements (coût unitaire 2 000 €/branchement),
- réhabilitation d'environ 10 % des assainissements autonomes (environ 300), coût unitaire : 6 000 €/habitation.

Sur ces bases, le surcoût en travaux d'assainissement est évalué à 14 M€ à comparer aux 80 M€ estimés en scénario tendanciel sur la base du rythme actuel d'investissement, le montant total du programme d'assainissement se monterait donc à 94 M€ environ.

Il faut également insister sur les **efforts supplémentaires en matière de gestion des infrastructures** dans l'objectif d'éviter tout rejet direct. Les efforts concernent le contrôle des travaux, le fonctionnement des postes de refoulement, la détection de tous les rejets directs... Il s'agit donc d'une vigilance accrue qui doit s'exercer au quotidien dans les communes concernées.

Par ailleurs, l'objectif de qualité proposé sur les eaux estuariennes doit amener à une **réflexion spécifique de fond quant à l'extension de l'urbanisme sur des communes en liaison avec la cohérence de développement des infrastructures collectives (ou individuelles) d'assainissement**. Un développement massif de l'urbanisation provoquerait une augmentation des risques bactériens. Un développement massif des réseaux collectifs induisant une succession des postes de refoulement en cascade, constitue un facteur de risques importants.

Les solutions de traitement localisé (assainissement autonome regroupé ou non collectif), apparaissent dans ce contexte préférables à condition de leur assurer des conditions de gestion adaptées et de limiter le plus possible les rejets dans les eaux superficielles.

2.3. Les actions prévues dans le domaine de l'eau potable

Les investissements prévus dans le domaine de l'eau potable (création de l'usine de Bois Joly et perfectionnement de celle de Rophémel) devront être maintenus même, si à terme, l'amélioration de la qualité de la ressource devrait permettre de limiter le traitement. Il faut souligner que **le projet de Bois Joly n'apparaît réalisable dans sa configuration actuelle qu'avec une amélioration de la qualité, la solution d'un traitement poussé (nanofiltration ayant été écartée).**

2.4. Effets sur le prix de l'eau

Globalement, le contexte d'évolution du prix de l'eau reste similaire dans les deux scénarios, soit une augmentation de 3 à 4% par an ou 40% sur dix ans. Les gros investissements en matière de traitement de l'eau sont essentiellement pris en charge par le Syndicat Mixte de Gestion et centralisés sur l'ensemble du département. Seules les communes estuariennes concernées par les orientations spécifiques en matière d'assainissement présenteront probablement un léger surcoût. Le surcoût sera d'autant plus important que les travaux de sécurité de collecte bénéficient de financements extérieurs moins importants que les travaux sur les stations d'épuration. Il faut également signaler qu'une part majoritaire des travaux de réhabilitation de branchements ou d'assainissements non collectifs devront être pris en charge directement par les particuliers.

2.5. Bilan des actions engagées et des financements :

Le tableau de synthèse des programmes est le suivant :

Programme d'Actions	Coût estimé (10 ans) M€	FINANCEMENT				
		Maîtres d'ouvrage locaux	AELB	Collectivités extérieures	Agriculteurs	SMG
p.m.p.o.a.	50		15	17,5	17,5	
assainissement	94	39	27,5	27,5		
eau potable	15	3	3			9
programmes d'aménagement de l'espace	20	2	2		6	
programme de résorption	résorption intégrale des effluents d'élevages industriels par une prise en charge de la filière					
Total	169	44	91,5	45	23,5	9

La répartition globale des coûts évolue peu mais les transferts des autres actions vers l'agriculture diminuent du fait de :

- l'abandon des programmes spécifiques de bassins versants compte-tenu des modifications structurelles des systèmes agricoles.
- l'internalisation des coûts environnementaux par la filière porcine (traitement ou valorisation extérieurs intégralement gérés par les filières).

Globalement, la comparaison des variantes doit également porter à plus long terme. Le scénario tendanciel présente dans certains domaines des facteurs de non-durabilité. Ces facteurs cachent en réalité des coûts déportés dans le temps.

3. EVOLUTION DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE

3.1. Evolution des pressions anthropiques sur la ressource

A/ Agriculture

La pression des activités agricoles sur la ressource diminue très fortement en liaison avec :

- la diminution des pollutions ponctuelles, en liaison avec le p.m.p.o.a de façon analogue au scénario tendanciel.
- la diminution des pollutions diffuses . Celle-ci est liée à plusieurs causes :
 - la baisse des apports d'effluents organiques liée à :
 - la diminution du cheptel bovin (extensification) d'environ 30 % et la diminution des apports liés à la baisse de production unitaire par vache laitière,
 - le traitement de l'intégralité des effluents porcins d'élevages industriels (80 % de la production),
 - la disparition des élevages de volaille.
 - la baisse des consommations d'engrais. Celle-ci est déjà très faible en phosphore. Elle est limitée par hypothèse à 50 kg/ha pour l'azote.

Le calcul de bilan nous donne sur ces bases des résultats négatifs sur le phosphore et sur l'azote, liés également à l'augmentation des surfaces en prairies dont les capacités d'exportation sont supérieures. Le scénario conduit donc une diminution des rendements cohérente avec l'extensification globale du système.

L'absence d'excédent global en azote et en phosphore ne garantit cependant pas l'absence de fuites du fait :

- des hétérogénéités parcellaires et des pertes inévitables liées à la minéralisation de l'azote en période de lessivage,
- de l'enrichissement déjà constaté des sols en phosphore.

Les dispositions prises concernant les assolements et les rotations (augmentation des surfaces en prairies, suppression des sols nus en hiver) ainsi que les programmes de restauration de l'espace rural permettent de réduire les pertes non maîtrisables par l'adaptation des systèmes agricoles.

B/ Assainissement et industrie

Le scénario tendanciel comprenait déjà un effort significatif dans l'amélioration des infrastructures d'assainissement du bassin versant dans le prolongement des programmes engagés actuellement. Ces efforts tendent à réduire significativement les flux de pollution émis sur les paramètres classiques de pollution : matière organique, azote et phosphore.

Les efforts supplémentaires inclus dans ce scénario idéal concernent la **réduction des flux bactériens pour les collectivités estuariennes**. Ces efforts concernent essentiellement l'amélioration de la fiabilité des réseaux de collecte pour l'assainissement collectif, l'objectif étant d'éviter tout rejet direct même en conditions pluvieuses, ainsi que la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs dans les situations où ils engendrent un rejet effectif dans le milieu superficiel.

3.2. Evolution des principaux paramètres de qualité

3.2.1. Nitrates

Les conditions définies dans le scénario tendanciel, quant à l'évolution de pratiques agricoles, amènent à **une stabilisation des concentrations maximales en nitrates voire à une légère diminution**. Cette évolution globale semble cependant significativement éloignée d'un objectif ambitieux, compatible avec un objectif de bon état écologique des masses d'eau au sens de la Direction Cadre.

Les évolutions envisagées dans Ce scénario idéal amènent à des bilans globaux généralement nuls. Ces efforts associés à la restauration de l'espace rural (bocage, zones humides) et à l'augmentation des surfaces en prairies sont susceptibles de réduire de façon beaucoup plus nette les flux de nitrate émis dans le milieu au moins à moyen terme.

Il faut cependant insister sur **l'inertie du cycle de l'azote** dans le sol qui induira un délai important (probablement supérieur à 10 ans) avant d'atteindre les objectifs qui sous-tendent ce scénario : des concentrations moyennes en nitrates voisines de 10 à 15 mg/l et des concentrations maximales systématiquement inférieures à 25 mg/l.

3.2.2. Phosphore

Le scénario tendanciel amène à une **réduction des flux de phosphore** dus aux efforts réalisés en assainissement collectif et à la maîtrise quasi totale des flux émis à partir des sièges d'exploitation d'élevage grâce au p.m.p.o.a. **La source de phosphore la plus difficile à maîtriser reste cependant les pertes diffuses à partir des parcelles agricoles en liaison avec le maintien d'un excédent important en phosphore.**

Le scénario idéal amène également à des progrès importants dans la lutte contre ces pollutions agricoles diffuses. Cette amélioration est liée :

- à la réduction des excédents de fertilisation du fait du retrait des effluents hors sols (traitement ou valorisation extérieure de l'ensemble des sous-produits des élevages de porcs industriels),
- à la réduction des entraînements de phosphore par érosion du fait de l'extension des prairies et de la restauration du maillage bocager.

3.2.3. Matières organiques

Le scénario tendanciel prévoit déjà une réduction des rejets de matières organiques et donc une amélioration de la qualité de la ressource en eau superficielle sur ce paramètre dans les compartiments peu sujets à l'eutrophisation (tronçons amont des principaux cours d'eau).

Dans les masses d'eau affectées par les phénomènes d'eutrophisation (principales retenues, tronçons aval des cours d'eau notamment les tronçons canalisés), une amélioration réelle de la qualité en matière organique repose sur la réduction des apports de nutriments et, en particulier, de phosphore qui apparaît souvent comme le paramètre limitant de l'eutrophisation. Les évolutions acquises dans ce scénario sur les flux de phosphore vont donc dans le bon sens.

Les concentrations en matières organiques doivent donc diminuer. Il apparaît cependant difficile de garantir le respect de la norme de potabilisation (10 mg/l d'oxydabilité au permanganate de potassium) compte tenu de la complexité des phénomènes qui interviennent dans l'évolution de la qualité des plans d'eau. Il est probable, dans les cas les plus difficiles comme les retenues du Frémur, que des actions conjuguées sur la gestion des retenues apparaissent nécessaires (désenvasement, oxygénation, modification des ouvrages de vidange, par exemple).

3.2.4. Pesticides

Au delà des améliorations déjà prévisibles dans le scénario tendanciel, **les évolutions agricoles radicales envisagées dans ce scénario amènent à des progrès très nets sur les concentrations en pesticides.** Ces améliorations très nettes sont liées :

- à la diminution des surfaces d'application liées à l'augmentation des surfaces en prairies de longue durée,
- à la restauration de l'espace et à la mise en place de bandes enherbées en bordure de toutes les parcelles utilisées à proximité des cours d'eau.

Ce scénario nous amène donc, sauf problème de pollutions accidentelles, **à un respect des normes de distribution d'eau potable.** Ce résultat ne pourra néanmoins être acquis sans maîtriser, voir supprimer, toute application d'herbicides sur les surfaces imperméabilisées (collectivités, DDE...).

Ceci suppose le développement des techniques alternatives, notamment techniques thermiques.

3.2.5. Bactériologie

Les efforts spécifiques prévus dans ce scénario en matière d'assainissement sur les collectivités estuariennes permettent d'espérer l'obtention d'une qualité A des eaux littorales dans l'estuaire interne. Il faut néanmoins souligner l'ambition importante que représente un tel objectif et donc l'effort nécessaire en matière de gestion des infrastructures d'assainissement.

4. LA CONSOMMATION D'EAU EN BOUTEILLE

Les constats sur l'existant avait permis de mettre en évidence qu'à l'heure actuelle, il était consommé plus de 86,5 millions de litres d'eau par les habitants permanents du périmètre du SAGE Rance et les touristes. Dans le cas d'un scénario au fil de l'eau (scénario 1) cette consommation s'accroissait de plus de 10 millions de litres à 97,3 millions soit une dépense totale évoluant de 27,5 millions d'euros à plus de 31 millions.

4.1. Les hypothèses de variation des déterminantes

Comme pour le scénario 1 les éléments relatifs au bassin de clientèle et à son attitude vis à vis de l'eau du robinet contribuent à l'analyse.

4.1.1. Hypothèses quant au périmètre du bassin de population consommatrice

Comme il a été vu par ailleurs dans le premier scénario, la population consommatrice est également sujette à évolutions.

A/ En ce qui concerne la population touristique l'évaluation du bassin de clientèle est liée à deux phénomènes :

- le renforcement de la fréquentation, fort sur les mois d'avant et d'après saison, moyen hors – saison, limité en juillet et août.
- L'accroissement du parc d'accueil marchand et non – marchand de plus de 17%.

En conséquence, le nombre de nuitées touristiques (marchandes et non – marchandes) passe de 13 941 000 à 21 907 000 sur l'ensemble de l'espace en année complète.

B/ En ce qui concerne la population résidente, le Val de Rance s'impose comme une des signatures territoriales de la Bretagne grâce à son environnement préservé.

- Son pouvoir attractif est fort mais l'augmentation des prix du foncier obère toutefois tout accroissement démographique irraisonné surtout que concomitamment à cette politique de préservation et de reconquête de l'environnement, les communes appliquent des règles d'urbanisme strictes. En conséquence, si l'hypothèse choisie excède les projections du CESR¹⁰, on ne saurait pour autant admettre autre chose qu'un développement maîtrisé.

En conséquence la projection démographique qui avait envisagé, sur la base de 175 000 habitants en 2000, une projection à 185 000 dans le cadre du scénario 1, admettra cette fois une hypothèse de 200 000 habitants résidents permanents.

4.1.2. Hypothèses quant à l'attitude vis à vis de l'eau du robinet

Les effets du scénario 2 militent incontestablement pour un retour en grâce de l'eau du robinet. Toutefois, les choses ne sont sans doute pas aussi simples car les stratégies des firmes vendeuses d'eau et l'évolution des socio – styles interfèrent avec un retour à la situation des années 80.

A/ Des stratégies de valorisation du produit "eau du robinet" sont conduites

Dans le nouveau cas de figure, les principales causes *objectives* de refus de l'eau du robinet disparaissent :

- La qualité générale (1^{ère} cause de refus) s'améliore significativement,
- Le goût de l'eau (2^{nde} cause de refus) n'est plus altéré par les procédés de traitement,
- Il en va de même pour la couleur générale et les odeurs (3^{ème} et 4^{ème} causes) qui, toutes deux, apparaissent objectivement satisfaisantes.

Parallèlement, les gestionnaires locaux de l'eau font un effort de communication significatif pour intervenir sur l'élément plus *subjectif* de la question étant entendu que sur une question aussi technique, le seul facteur objectif ne saurait suffire.

- Des campagnes de communication sont effectuées pour faire connaître les paramètres – qualité. Il s'agit donc d'une communication offensive.

¹⁰ Prospective démographique de la Bretagne à horizon 2020, Mai 1998.

- Des fontaines sont mises à disposition des habitants. Elles sont par exemple munies d'informations relatives à la qualité et il est mis en évidence qu'elles distribuent bien l'eau du réseau banal.
- Autant que faire se peut, les circuits de randonnée traversent les exploitations et permettent de constater *de visu* les efforts consentis par les exploitants.
- Dans de telles conditions les collectivités restaurent l'eau du robinet comme boisson de base dans les cantines scolaires après avoir étroitement associé les parents d'élèves à cette décision.
- Enfin tout accident ou toute pollution ponctuelle fait l'objet d'un traitement vigoureux : analyses immédiates, suivi technique, effets juridiques et pénaux.

B/ Les comportements des consommateurs ont néanmoins évolué ou sont sous influence

Malgré tout on ne peut exclure une sensibilité des consommateurs aux campagnes de communication des vendeurs d'eau et à la puissance du marché publicitaire. Aussi l'amélioration de la qualité de l'eau n'est pas suivie mécaniquement par un report sur la ressource provenant du robinet.

- L'association entre des sportifs célèbres (registre du produit – star) maintient un courant de consommation auprès des acheteurs actifs.
- L'association eau – santé (produit - médicament) maintient également une demande de la part de jeunes mères de familles et de retraités désirant « vivre plus longtemps ».
- Enfin le registre eau – nature (produit vierge de toute altération anthropique) garde une partie de ses parts de marché auprès des segments de clientèle naturellement soupçonneux vis à vis de tout discours institutionnel.

En somme, au delà des améliorations objectives qui sont apportées, la puissance des campagnes de communication qui ciblent de manière fine sur les grands courants de consommation avec des moyens importants (télévision, promotions diverses...) mettent les efforts réalisés par les interlocuteurs locaux à rude épreuve dans la conquête de parts de marché. Ces raisons militent pour une hypothèse d'évolution qui interdit toute rupture nette qui semble devoir être planifiée sur le très long terme.

4.2. Les nouvelles conditions de consommation et de dépense

En conséquence les chiffres observés en 2000 (évaluation conjointe du Conseil Régional et de l'Etat sur la consommation d'eau du robinet) évoluent lentement dans un sens plus favorable sans toutefois que l'on puisse parler d'une requalification de l'eau du robinet qui apparaît comme peu en prise avec certains socio – style. Il est toujours plus difficile de regagner des parts de marché que d'en perdre. Il ne s'agit donc pas d'une projection admettant un scénario de rupture positive pour l'eau du robinet.

- La part de la population résidente ne buvant jamais d'eau du robinet qui était de 53,5% en 2000 tombe à 35% (soit tout de même 1 habitant sur 3) , celle qui ne buvait qu'exceptionnellement passe de 18 à 16%, les buveurs occasionnels passent de 12 à 20%, les buveurs réguliers passant quant à eux à 15% et ceux qui en boivent toujours à 14%.
- La population touristique exprime une méfiance plus affirmée mais la situation, là encore, s'améliore nettement. Ainsi la part des non – résidents ne buvant jamais d'eau du robinet passe de 65 à 40%, une consommation exceptionnelle ou régulière est observée dans 20% des cas alors que les touristes avouant consommer de temps en temps et toujours s'égalisent à 10%.

En somme quand il n'y a rien d'autre à boire, la réticence vis à vis de l'eau du robinet est levée mais ses effets ne sont que ponctuels.

Cette physionomie laisse augurer de nouveaux arbitrages qui, soulignons – le, ne signifient pas une disparition de la consommation d'eau en bouteille. Il y a simplement tassement liée à un amoindrissement de la méfiance vis à vis de l'eau provenant du réseau banal, grâce à ses campagnes de communication, l'eau en bouteille conserve une partie de ses positions.

Consommation d'eau du robinet	% fréquence dans pop résidente	Population concernée exprimée en nombre d'habitants	Consommation totale (nb hab x conso x jours – an)	% fréquence dans population non – résidente	Population concernée exprimée en nuitées	Consommation totale
Jamais	35	70 000	38 325 000	40	8 762 800	13 144 200
Exceptionnelle	16	32 000	11 680 000	20	4 381 400	4 381 400
De tps en tps	20	40 000	10 950 000	20	4 381 400	3 286 050
Souvent	15	30 000	5 475 000	12	2 628 840	1 314 420
Toujours	14	28 000	-	8	175 256	.-
TOTAL	100	200 000	66 430 000	100	21 907 000	22 126 070
Rappel 2000		175 000	69 144 687		13 941 325	17 635 850

D'un point de vue global on notera que la consommation est quasi stable avec un peu moins de 87 millions de litres bus dans les années 2000 contre un peu plus de 88 millions consommés à horizon 2015. Toutefois ces valeurs absolues ne prennent pas en compte l'augmentation de la population résidente ainsi que l'important accroissement de la population touristique. En termes de chiffre d'affaires, celui – ci passe de 27 650 000 € à 28 338 000 €.

5. LA COMPATIBILITE DU SCENARIO 2 AVEC LES POLITIQUES DE PAYS

Le scénario 2 correspond probablement à l'expression programmatique de l'effort maximum que les collectivités peuvent fournir dans le domaine de la protection des eaux, que celles-ci soient douces ou littorales.

Si comme il a été souligné, de inerties demeurent dans les sols pouvant occasionner des fuites d'azote lors des périodes de lessivage ou des relargage de phosphore lié à l'importance de leur stockage, globalement les objectifs de gestion territoriale sont parfaitement compatibles avec les axes directeurs affichés par les deux chartes des Pays de Saint-malo et de Dinan.

- Ainsi la charte de Saint-Malo, au nombre de ses objectifs dans le domaine du tourisme et profitant de son statut de port ouvert sur les îles britanniques, estime t-elle souhaitable d'ouvrir son marché touristique aux visiteurs d'Outre-Manche par ailleurs historiquement implantés sur le périmètre d'étude. La qualité environnementale proposée dans le scénario 2 s'apparente fortement aux types de gestion de l'espace généralement pratiqué sur des territoires comparables dans le Sud de la Cornouaille anglaise. Par exemple, il existe donc une forte compatibilité avec cet objectif de satisfaction d'une clientèle reconnue comme extrêmement exigeante.
- Les objectifs promus par ce second scénario sont également étroitement compatibles avec les ambitions de la charte de Pays de Dinan voire dépassent ses objectifs (fixés il est vrai pour une période quinquennale alors que le SAGE s'inscrit dans u horizon 10-15 ans). Compte tenu de son potentiel touristique, de la capacité de la politique de gestion territoriale à s'intéresser les espaces ruraux (reconstruction paysagère par génie écologique afin de limiter les lessivages) on peut, outre une maximisation des usages des espaces littoraux, escompter un report de la fréquentation vers l'intérieur.
- Ils présentent également une forte compatibilité avec les objectifs assignés par le Pays de Brocéliande à sa charte dans la mesure où la demande sociale en environnement de qualité est forte dans la couronne rennais et où les souhaits d'industrialisation émis par le Pays doivent s'accompagner d'une garantie durable de l'eau considérée sous la forme d'un produit industriel. De manière additionnelle on pourrait en outre ajouter que le développement du tourisme apparaît également au nombre des objectifs de cette charte. Le scénario 2 est, de ce point de vue également, étroitement conforme aux vœux formés par cette entité territoriale.

Néanmoins, si cette politique permet de renforcer l'attractivité de l'espace, on se doit, pour être exhaustif, d'attirer l'attention sur certains effets peu désirables. Le principal est de voir, comme sur les îles bretonnes, un investissement excessif des logements disponibles par des résidents ponctuels.

Cette "secondarisation" des habitats littoraux ouvre un nouveau domaine d'extension des politiques publiques locales : celle du logement de manière à éviter que l'attractivité de l'espace pour les touristes ne signifie une expulsion des résidents d'origine sous la pression d'une discrimination financière pour l'accès à la propriété. Elle marque également les limites d'un développement durable qui serait exclusivement une réflexion sur la qualité de l'environnement. La variable sociale doit en effet être impérativement intégrée à l'analyse.

6. RECAPITULATIF DES DONNEES ECONOMIQUES DU SCENARIO 2

Les impacts du scénario 2 sur l'activité agricole

Production	Situation d'origine	Contraintes d'évolution	Evolution et résultats.
Bovin – lait	CA de 100M€	Mise à l'abri des accords de l'OMC par un effort important dans le lien au sol. Stratégie de filière qualité environnement-territoire	- 45% à 55M€
Bovin – viande	CA de 25 M€	Application des accords de l'OMC mais efforts de valorisation par suivi qualité	- 20% à 20M€
Porc	CA de 100M€	Dualisation de la production avec apparition de système de management environnemental de type industriel et diversification des plus petits élevages sur des segments de qualité	Stabilité à 100M€
Légumes	CA de 14M€	Révision des stratégies de segmentation des produits et des modes de valorisation en lien avec le territoire	- 40% à 8 M€
Volaille	CA de 2MF	Production anecdotique sur le bassin versant	--
Autres prod. Végétales.	CA de 73M€	Moindre nécessité de produire due à la désintensification des cheptels consommateurs de production végétales	- 30% à 50 M€
Primes diverses	CA de 14M€	parfaite compatibilité avec les objectifs des outils européens de protection des actifs naturels.	+115% à 30 M€

Les impacts du scénario sur les IAA

Production	Situation d'origine	Contraintes d'évolution	Evolution et résultats.
Viande métier 1 ^{er}	2	Garantie de l'approvisionnement en matière première ; bonne image de marque, signes de qualité	Accroissement
Viande métier 2 nd	3	Garantie de l'approvisionnement en matière première ; bonne image de marque, signes de qualité	Accroissement
Agro fournitures	4	Forte sensibilité à la nécessité de réduire les entrants. Tassement du chiffre d'affaires	Baisse
Pâtisserie	7	Contexte globalement très favorable avec la possibilité de développer des marques locales et une extension des marchés de proximité	Accroissement
Laiterie	1	Forte diversification avec la gestion de labels territoriaux et de signes de qualité officiels (AB, Certification diverses)	Accroissement
Boissons	1	Bonne opportunité sur le marché local par extension du bassin de clientèle	Accroissement
Services	1	Recours identique mais sur des tâches plus techniques et plus intégrées au cycle de vie du produit	Accroissement

Les impacts du scénario 2 sur le tourisme

Les perspectives d'évolution s'inscrivent dans les conditions suivantes :

- a) accroissement de la fréquentation des mois de :
 - janvier - mars de 5 à 8%
 - février - novembre de 8 à 12 %
 - avril - décembre de 12 à 16 %
 - mai de 8 à 15 %
 - juin de 20 à 30 %
 - juillet de 66 à 70 %
 - août de 80 à 82 %
 - septembre de 12 à 25 %
 - octobre de 5 à 12 %
- b) extension de la capacité d'accueil de 17,2 %
- c) extension de la part du tourisme étranger de 30 à 40 %
- d) accroissement des dépenses quotidiennes à 40 % pour les touristes français et de 30 % pour les touristes étrangers.

Soit sur l'ensemble de l'année une augmentation du chiffre d'affaires de 333 M€ à 713 M€ (+114%) correspondant à + 4147 postes en moyenne annuel et + 9921 postes en pleine saison.

Les impacts du scénario 2 sur les démarches de protection de la ressource

- Transports liés au financement du PMPOA	50 M€ sur 4 ans
- Travaux d'aménagement de l'espace	10 M€
- Programmes d'assainissement	94 M€
- Action prévues dans le domaine de l'eau potable	15 M€

Les impacts du scénario 2 sur l'approvisionnement en eau des consommateurs

- Augmentation du prix de l'eau potable issue du réseau AEP	+ 40%
- Accroissement des achats d'eau en bouteille	Stabilisation*

(*) Toutefois, ce scénario admet un accroissement de la population qui amène un supplément de 4,5 M€.

Annexes

- 1. Usages, fonctions, altérations**
- 2. Carte de localisation des enjeux usages / altération**
- 3. Composition du prix de l'eau**
- 4. Evaluation du potentiel d'accueil touristique**
- 5. Evaluation du chiffre d'affaires touristique**
- 6. Transcription des entretiens avec les opérateurs touristiques**

Annexe 1

Tableau de synthèse

**Usages – fonctions / Altérations /
Sources d'altération**

Usages / Fonctions	Description Localisation	Altération	Source	Tendances
AEP	<p>14.5 M m³</p> <ul style="list-style-type: none"> • retenues : 11.5 M m³ • nappes : 1,9M m³ • nappes alluviales : 1,3M m³ <p>Retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rophémel : 7,6M m³ → Rennes • Bobital : 2,5M m³ • Pont Ruffier • Pont Avet : 1,2M m³ • Ste Suzanne : 0,3M m³ <p>Projet : Bois July</p> <p>Consommation moyenne : 120 l/hab/s</p>	<p>7 points</p> <p>21 points</p> <p>1 point</p> <p>M.O. (Pont Avet – Rophémel)</p> <p>NO₃⁻ (Ste Suzanne)</p>	<p>Phosphore</p> <ul style="list-style-type: none"> • domestique • agricole diffus et ponctuel <p>Agricole diffus</p>	<p>Maintien</p> <p>Stabilisation</p>
Prélèvements industriels	<p>0,9M m³</p> <ul style="list-style-type: none"> • LNA (Créhen) • Kerméné (collinée) 			
Prélèvements agricoles	<p>0,2M m³</p> <ul style="list-style-type: none"> • mal connus 			
Extractions de matériaux (désenvasement)	<p>Expérimentation (93) : 2 300 m³ (aval écluse du Chatellier)</p> <p>Développement possible à 200 – 300 000 m³</p>			
Pêche de loisir en mer	Estuaire externe : sèche, bar, lieu, maquereau...			
Pêche à pied	<p>Fouisseurs : secteur 22-35-02</p> <p>Non fouisseurs : secteur 22-35-02 et 22-35-05</p> <p>+ Lancieux / S^t Jacut</p>	Bactériologie		
Pêche professionnelle en mer	Très faible (2 à 3 pêcheurs)			

Usages / Fonctions	Description Localisation	Altération	Source	Tendances
<p>Aquaculture</p>	<p>Marginale</p> <ul style="list-style-type: none"> • pas de pisciculture • pas de mytiliculture • 1 activité conchylicole : pointe des puits • algoculture : 1 concession <p>Développement souhaité</p>	<p>Bactériologie</p> <p>Alexandrium</p> <p>Marées vertes</p>	<p>Apports de l'estuaire</p> <p>Apports nutriments du bassin versant</p> <p>Apports azote baie de Lancier</p>	<p>Amélioration ?</p> <p>Dégradation ?</p> <p>Dégradation ?</p>
<p>Baignade</p>	<p>35 sites suivis</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 bonne qualité • 14 qualité moyenne • 3 momentanément pollués <ul style="list-style-type: none"> ○ S^t Malo ○ La Richardais 	<p>Bactériologie</p>	<p>Apports littoraux (EU)</p>	<p>Amélioration</p>
<p>Milieux aquatiques : cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • qualité cours d'eau (physico-chimique) • qualité biologique • qualité piscicole 	<p>Qualité moyenne à bonne, sauf ruisseaux estuariens</p> <p>Problèmes d'eutrophisation de la Rance aval et du Linon aval</p> <p>1 point de suivi Eréac - bonne qualité</p> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <ul style="list-style-type: none"> • Salmonicole : Rance amont / Linon / Néal • Intermédiaire : Rance aval, Frémur • Cyprinicole : canal </div>	<p>Perturbé</p> <p>Perturbé</p> <p>Perturbé</p>	<p>Agriculture / rejets urbains / travaux hydrauliques</p> <p>Agriculture / plans d'eau / obstacles</p> <p>Navigation / travaux hydrauliques / rejets urbains</p>	<p>Amélioration légère</p> <p>Dégradation?</p> <p>Amélioration</p>

Usages / Fonctions	Description Localisation	Altération	Source	Tendances
Patrimoine biologique	<ul style="list-style-type: none"> • Avifaune (rive) • Zone humide : schorres, marais rétrolittoraux • Végétation des berges 	<ul style="list-style-type: none"> • Dérangement • Aménagements anthropiques 		
Plaisance	<ul style="list-style-type: none"> • 5 900 emplacements en aval de Dinard, dont 1 850 dans bassin maritime • 500 fluvial 	<ul style="list-style-type: none"> • Envasement estuaire + Dinan / le Chatellier 		

Annexe 2

Carte de localisation des enjeux

Usages / Altérations

Annexe 3

Composition du prix de l'eau

(partie eau potable)

Annexe 4

Evaluation du potentiel d'accueil touristique par aire géographique

a) Ville de Saint - Malo

La commune de Saint - Malo effectue un suivi dont la précision et l'exhaustivité doivent être remarquées. Chaque année cette commune publie un "tableau de bord" de 20 à 30 pages comportant 5 chapitres (fréquentation à l'Office du Tourisme, trafic passagers, offre d'accueil, activités touristiques, données indirectes - relevés pluviométriques).

Ces différents éléments comportent notamment un relevé exhaustif du parc d'accueil et, comme nous l'avons vu, un certain nombre de précisions quant à la fréquentation étrangère.

Type d'hébergement	Nombre	Unité de mesure	Correspondance personne / jour	Capacité de lits
Hôtels	98	2495	x 2	4990
Meublés	683		x 4	2384
Campings	6	1048	x 3	3144
Hébergements de groupes	-	-	-	248
Port de plaisance		130	x 3	390
Résidences secondaires	5420		x 5	27100
TOTAL			marchand non - marchand TOTAL	11156 27100 38256

b) Ville de Dinard

La ville de Dinard effectue un suivi partiel car, comme le souligne sa Directrice de l'Office du Tourisme, "l'offre est très difficile à appréhender réellement". Néanmoins mis dans la perspective des données propres à la cité malouine, ces données ne sont pas atypiques.

En effet si on met la capacité de lits marchands (11 156) dans la perspective du total de la population de Saint Malo (50 697) on met à jour un ratio de 1 lit marchand pour 4,54 résident permanents.

Un même calcul peut être fait cette fois pour Dinard avec une capacité de lits marchands de 3 634 pour une population de 10 443 habitants. Dans ce second cas Dinard enregistre la présence d'un lit marchand pour 2,87 habitants permanents.

Compte tenu de la vocation industrialo - portuaire de Saint - Malo et, à contrario, de la vocation largement touristique et résidentielle de Dinard, ces chiffres ne sauraient étonner et comportent des éléments de vraisemblance.

Type d'hébergement	Nombre	Unité de mesure	Correspondance personne / jour	Capacité de lits
Hôtels	nc	753	x 2	1506
Meublés	- 115 meublés		x 4	460
Campings	n.c.			587
Hébergements de groupe	nc			455
Port de plaisance	-	-	-	-
Gîtes	nc			856
Résidences secondaires	4187		x 5	20935
TOTAL			marchand non - marchand TOTAL	3864 20935 24799

c) Pays touristique de Dinan

Comme Saint - Malo, on soulignera que le Pays de Dinan a communiqué un état exact de ses disponibilités, le recours aux estimations n'est donc pas nécessaire.

On notera au passage le parc important de lits marchands sur cette portion du territoire du SAGE Rance avec un ratio 42% par rapport aux lits non - marchands eux aussi en quantité considérable.

Compte tenu de la physionomie du tissu productif et de la situation en FEDER 2 de ce périmètre on peut présager que l'économie touristique est d'un poids relatif très significatif et doit être considérée comme un des moteurs d'activité.

Type d'hébergement	Nombre	Unité de mesure	Correspondance personne / jour	Capacité de lits
Hôtels, chambres d'hôtes	83			2281 566
Meublés	202			931
Campings	38			15517
Hébergements de groupes & autres	11			1214
Port de plaisance	-	-	-	-
Gîtes		233	x 5	1165
Résidences secondaires	10134		x 5	50670

TOTAL			marchand	21674
			non - marchand	50670
			TOTAL	72344

d) Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude Rance & Frémur

Dotée vraisemblablement d'une structure de suivi plus neuve, la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude sous - estime probablement sa capacité d'accueil touristique et déroge significativement aux ratios observables sur les autres périmètres.

Pour le reste, les informations étant fragmentaires sur les places de camping et les lits en hébergements de groupe nous avons appliqué des coefficients pour la traduction en lits marchands selon une hypothèse basse: 50 places dans chacun des 10 campings, 80 lits dans chacune des structures d'accueil collectif.

Type d'hébergement	Nombre	Unité de mesure	Correspondance personne / jour	Capacité de lits
Hôtels, chambres d'hôtes		345 39	x 2 x 2	690 78
Meublés	-	-	-	-
Campings	10	500 (estimation)	x 3	1500
Hébergements de groupe	4			320 (estimation)
Port de plaisance	-	-	-	-
Gîte	-	-	-	466
Résidences secondaires	4496		x 5	22480
TOTAL			marchand non - marchand TOTAL	3054 22480 25 534

Une autre méthode consiste à se baser sur l'inventaire communal INSEE - DATAR qui peut être sollicité lorsque les données paraissent en deçà de la réalité ou manifestement incomplètes.

C'est le mode de recensement qui a été utilisé pour les commune de Lancieux, La Richardais, le Minihic sur Rance, Plessix - Balisson, Pleurtuit, Ploubalay, Saint - Briac, Saint - Lunaire et Trégon qui composent le communauté de communes.

Sous cet angle nous aboutissons à des chiffres paraissant plus cohérents même si cet inventaire date de 1999. En conséquence nous retiendrons ce second mode de calcul qui nous apparaît plus conforme à la réalité.

Type d'hébergement	Nombre	Unité de mesure	Correspondance personne / jour	Capacité de lits
Hôtels, chambres d'hôtes	13	440 35	x 2	880 80
Meublés	-	183		551
Campings	13	1560	x 3	4680
Hébergements de groupe	6			353
Port de plaisance	-	-	-	-
Gîtes	24			92
Résidences secondaires	4496		x 5	22480
TOTAL			marchand non - marchand TOTAL	6636 22480 29116

e) *GIT Bretagne Romantique*

Un même enjeu de gestion des données s'est posé en ce qui concerne le G.I.T. Bretagne Romantique. Les données communiquées se sont avérées difficilement traitables tant pour une raison quantitative que qualitative.

D'un point de vue quantitatif le périmètre de ce groupement d'intérêt touristique déborde largement le périmètre du SAGE - Rance et une majorité de commune n'en font pas partie. D'un point de vue qualitatif, les données sont moins précises que sur les autres territoires (notamment pas de désagrégation au niveau de la commune) et il s'est avéré difficile de traiter l'information avec toute la rigueur souhaitable.

Le chargé d'étude a donc choisi de reprendre à la base l'information en se concentrant sur les communes situées à moins d'une vingtaine de kilomètres du littoral. Il a été fait pour ces communes une comptabilisation des disponibilités d'hébergement d'après la base de données INSEE - DATAR dont la validité, d'un point de vue méthodologique, n'est pas contestée.

On donc été prises en compte les communes suivantes:

- en Ille et Vilaine: Saint - Coulomb, Cancale, Sait - Méloir - des - Ondes, Saint - Jouan - des - Guérets, Saint - Père, Saint - Suliac, la Ville - ès - Nonais, Saint - Pierre - de - Plesguen, Tréméheuc, Combours, Meillac, Pleuguénec.
- en Côtes d'Armor: Pleudihen, la Vicomté - sur - Rance, Saint - Hélen.

L'inventaire INSEE - DATAR traduit le potentiel d'accueil en termes de lits touristiques disponibles et explique la raison pour laquelle la correspondance personne / jour n'est pas systématiquement renseignée.

Type d'hébergement	Nombre	Unité de mesure	Correspondance personne / jour	Capacité de lits
Hôtels, chambres d'hôtes			x 2	1375 702
Meublés				597
Campings	17	2245	x 3	6735
Hébergements de groupe	4			127
Port de plaisance	-	-	-	
Gîtes				1299
Résidences secondaires	3293		x 5	16456
TOTAL			marchand non - marchand TOTAL	10835 16456 27291

Annexe 5

Evaluation du chiffre d'affaires touristique

Les tableaux joints se lisent de la manière suivante:

- **colonne 1** : potentiel d'accueil marchand (chiffre supérieur) et non marchand (chiffre inférieur),
- **colonne 2** : taux d'occupation pour le mois considéré,
- **colonne 3** : taux d'occupation effective obtenu en prenant le potentiel d'accueil (marchand et non - marchand) pondéré par le taux d'occupation. Exemple: un parc marchand de 11156 places est occupé en moyenne à 5% en janvier soit 556 nuitées,
- **colonne 4** : chiffre d'affaires de la clientèle non - étrangère qui correspond à 70% du parc d'accueil marchand occupé pour le mois considéré auxquels on ajoute la totalité du parc non - marchand occupé (résidences secondaires). La somme, les nuitées, est multipliée par 22,4 euros soit le montant des dépenses quotidiennes,
- **colonne 5** : chiffre d'affaires de la clientèle étrangère qui correspond à 30% du parc d'accueil occupé pour le mois considéré que l'on multiplie par le montant des dépenses quotidiennes soit 38 euros,
- **colonne 6** : chiffre d'affaires quotidien pour l'ensemble de la clientèle, en d'autres termes la somme des dépenses quotidiennes de la clientèle française et étrangère,
- **colonne 7** : nombre de jours dans le mois en prenant comme base une année non bissextile,
- **colonne 8** : chiffre d'affaires mensuel, en d'autres termes la somme dépensée quotidiennement par l'ensemble de la population touristique multipliée par le nombre de jours.

a) L'évaluation du chiffre d'affaires touristique pour la ville de Saint - Malo

Forte de 6 636 lits marchands et de 22 480 lits non - marchand, la ville de Saint - Malo est la principale commune touristique de l'aire d'étude.

Les résultats mis en évidence font apparaître un chiffre d'affaires total d'un peu moins de 50 millions d'euros soit 327,5 millions de francs.

**Evaluation du chiffre d'affaire touristique annuel pour
la ville de Saint - Malo**

Mois	Pot. d'accueil marchand non - march.	Taux d'occ	Occ. effective marchand non - march.	CA sur clientèle nationale (22,4 E / J) 4	CA sur clientèle étrangère (30% march) (38 E / J) 5	CA par jour 4 + 5 6	Nb de j/ mois 7	CA TOTAL (euros) 6 x 7 8
	1	2	3					
janv	6636 22480	5%	332 1124	30374	3784	34159	31	1058929
fév	6636 22480	8%	531 1798	48608	6042	54650	28	1530200
mar	6636 22480	5%	332 1124	30374	3784	34159	31	1058929
avr	6636 22480	12%	796 2698	72934	9082	82016	30	2460480
mai	6636 22480	8%	531 1798	48608	6042	54650	31	1694150
juin	6636 22480	20%	1327 4496	121520	15128	13664 8	30	4099440
juil	6636 22480	66%	4380 14837	401027	49932	45095 9	31	13979729
août	6636 22480	80%	5309 17984	486080	60496	54657 6	31	16943856
sept	6636 22480	12%	796 2698	72934	9082	82016	30	2460480
oct	6636 22480	5%	332 1124	30374	3784	34159	31	1058929
nov	6636 22480	5%	332 1124	30374	3784	34159	30	1024770
déc	6636 22480	12%	796 2698	72934	9082	82016	31	2542496
TOTAL								49 912 388

b) L'évaluation du chiffre d'affaires touristique pour la ville de Dinard

Dotée de 3 864 lits marchands et de 20 935 lits non - marchand, la ville de Dinard est la principale commune touristique de l'aire d'étude.

Les résultats mis en évidence font apparaître un chiffre d'affaires total d'un peu plus de 42 millions d'euros soit plus de 275 millions de francs.

**Evaluation du chiffre d'affaire touristique annuel pour
la ville de Dinard**

Mois	Pot. d'accueil marchand non - march.	Taux d'occ	Occ. effective marchand non - march.	CA sur clientèle nationale (22,4 E / J) 4	CA sur clientèle étrangère (30% march) (38 E / J) 5	CA par jour 4 + 5 6	Nb de j/ mois 7	CA TOTAL (euros) 6 x 7 8
	1	2	3					
janv	3864 20935	5%	193 1047	26477	2204	28681	31	889111
fév*	3864 20935	8%	309 1675	44442	3534	47976	28	1343328
mar	3864 20935	5%	193 1047	26477	2204	28681	31	889111
avr	3864 20935	12%	464 2512	63549	5282	68831	30	2064930
mai	3864 20935	8%	309 1675	44442	3534	47976	31	1487256
juin	3864 20935	20%	773 4187	111104	8816	119920	30	3597600
juil	3864 20935	66%	2550 13817	349485	25650	375135	31	11629185
août	3864 20935	80%	3091 16748	423629	35226	458855	31	14224505
sept	3864 20935	12%	464 2512	63549	5282	68831	30	2064930
oct	3864 20935	5%	193 1047	26477	2204	28681	31	889111
nov	3864 20935	5%	193 1047	26477	2204	28681	30	860430
déc	3864 20935	12%	464 2512	63549	5282	68831	31	2133761
TOTAL								42 073 258

c) L'évaluation du chiffre d'affaires touristique pour le Pays de Dinan

Le Pays de Dinan recueille pleinement les fruits de sa situation littorale et enregistre tant un parc de lits marchands (21 674) que non - marchands (50 670) important.

C'est ce qui explique le montant très conséquent du chiffre d'affaire touristique sur son périmètre puisque celui - ci est de peu inférieur à 126 millions euros soit 825 millions de francs.

Un chiffre qui doit être mis dans la perspective de son classement en FEDER objectif 2.

**Evaluation du chiffre d'affaire touristique annuel pour
le Pays de Dinan**

Mois	Pot. d'accueil marchand non - march.	Taux d'occ	Occ. effective marchand non - march.	CA sur clientèle nationale (22,4 E / J) 4	CA sur clientèle étrangère (30% march) (38 E / J) 5	CA par jour 4 + 5 6	Nb de j/ mois 7	CA TOTAL (euros) 6 x 7 8
janv	21674 50670	5%	1084 2533	73741	12350	86091	31	2668821
fév	21674 50670	8%	1734 4054	118003	19760	137763	28	3857364
mar	21674 50670	5%	1084 2533	73741	12350	86091	31	2668821
avr	21674 50670	12%	2600 6080	176960	29640	206600	30	6198000
mai	21674 50670	8%	1734 4054	118003	19760	137763	31	4270653
juin	21674 50670	20%	4335 10134	294963	49400	344363	30	10330890
juil	21674 50670	66%	14271 33442	972877	162689	1135566	31	35202546
août	21674 50670	80%	17339 40536	1179875	197676	1377551	31	42704081
sept	21674 50670	12%	2600 6080	176960	29640	206600	30	6198000
oct	21674 50670	5%	1084 2533	73741	12350	86091	31	2668821
nov	21674 50670	5%	1084 2533	73741	12350	86091	30	2582730
déc	21674 50670	12%	2600 6080	176960	29640	206600	31	6404600
TOTAL								125 755 327

d) L'évaluation du chiffre d'affaires touristique pour la Communauté de Commune de la Côte d'Emeraude Rance & Frémur

Bien que composée d'un nombre restreint de communes cet EPCI enregistre la présence de 11 156 lits marchands et de 27 100 lits non - marchands. Ce parc lui permet de dégager un chiffre d'affaires d'un peu plus de 67 millions d'euros soit 440 millions de francs environ.

Une injection précieuse pour une économie qui fonctionne essentiellement sur cette ressource.

Evaluation du chiffre d'affaire touristique annuel pour la Communauté de la Côte d'Emeraude Rance & Frémur

Mois	Pot. d'accueil marchand non - march.	Taux d'occ	Occ. effective marchand non - march.	CA sur clientèle nationale (22,4 E / J) 4	CA sur clientèle étrangère (30% march) (38 E / J) 5	CA par jour 4 + 5 6	Nb de j/ mois 7	CA TOTAL (euros) 6 x 7 8
janv	11156 27100	5%	556 1533	39065	6346	45411	31	1407741
fév	11156 27100	8%	892 2168	62541	10184	72725	28	2036300
mar	11156 27100	5%	556 1533	39065	6346	45411	31	1407741
avr	11156 27100	12%	1339 3252	93834	15276	109110	30	3273300
mai	11156 27100	8%	892 2168	62541	10184	72725	31	2254475
juin	11156 27100	20%	2231 5420	156374	25422	181796	30	5453880
juil	11156 27100	66%	7363 17886	520704	83942	604646	31	18744026
août	11156 27100	80%	8925 21680	645568	101745	747313	31	23166703
sept	11156 27100	12%	1339 3252	93834	15276	109110	30	3273300
oct	11156 27100	5%	556 1533	39065	6346	45411	31	1407741
nov	11156 27100	5%	556 1533	39065	6346	45411	30	1362330
déc	11156 27100	12%	1339 3252	93834	15276	109110	31	3382410
TOTAL								67 169 947

Annexe 6

Transcription des entretiens avec les opérateurs touristiques